

REPUBLIQUE DU NIGER

**INITIATIVE POUR LA FERTILITE DES SOLS ET LA COLLECTE DES
EAUX DE RUISSELLEMENT (IFS/CER)**

PLAN D'ACTION NATIONAL

Table des matières

Résumé et conclusions.....	i-xiii
Liste des abréviations.....	i-iv
1. INTRODUCTION	1
2. LE CONTEXTE.....	2
A. LE PAYS.....	2
B. LA PLACE DE L'AGRICULTURE DANS L'ECONOMIE.....	3
C. LES GRANDES ZONES AGRO-ECOLOGIQUES ET LES CONTRAINTES LIEES A LA FERTILITE ET A LA CONSERVATION DES SOLS.....	3
D. LE CADRE INSTITUTIONNEL	6
3. LES POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT	9
A. LE CADRE STRATEGIQUE ACTUEL	9
B. LA POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT RURAL.....	9
C. LA POLITIQUE DE L'ENVIRONNEMENT.....	10
4. LES MESURES ET LES PROJETS DE DEVELOPPEMENT	11
A. LA GESTION DES RESSOURCES NATURELLES	11
B. LA SECURITE ALIMENTAIRE	11
C. L'INTENSIFICATION	12
D. LE FINANCEMENT RURAL	12
5. DIAGNOSTIC ET SOLUTIONS	13
A. LES SOLS ET LEUR DEGRADATION	13
B. LA GESTION DES TERROIRS ET LE MAINTIEN DE LA FERTILITE DES SOLS.....	13
C. LE PROBLEME FONCIER	15
D. LA FILIERE DES INTRANTS ET SES CONTRAINTES.....	15
E. DIAGNOSTIC GENERAL	16
G. SOLUTIONS TECHNIQUES.....	17
6. LE PLAN D'ACTION	18
A. CONSTAT ET RAISON D'ETRE	18
B. OBJECTIFS.....	19
C. STRATEGIE	19
D. CONTENU.....	22

	E. COUTS ESTIMATIFS	33
	F. FINANCEMENT	34
7.	BENEFICES ET IMPACTS	36
	A. LES BENEFICIAIRES.....	36
	B. IMPACT TECHNIQUE	36
	D. IMPACT INSTITUTIONNEL.....	37
	E. IMPACT SOCIAL	38
	F. IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX.....	38
8.	SUITE A DONNER	39

Schéma 1: Domaines influençant la fertilité des sols et parties concernées.

Tableaux :

1. Plan d'action national : Coûts estimatifs globaux
2. Plan d'action national : Coûts estimatifs détaillés

Annexes :

1. Présentation synthétique du Plan d'action
2. Liste des projets pilotes et fiches signalétiques
3. Domaines de recherche appliquée

Equivalence monétaire (mars 2001)

Unité monétaire: Franc CFA (FCFA)
1 \$EU = 700 FCFA

Liste des abréviations

AFD	Agence française de développement
AGRHYMET	Centre agro-hydro-météorologique
ANPIP	Agence nigérienne pour la promotion de l'irrigation privée
BAD	Banque africaine de développement
BCEAO	Banque centrale des états de l'Afrique de l'Ouest
BM	Banque mondiale
CA	Centrale d'approvisionnement
CCA	Cellule crise alimentaire
CCD	Convention pour la lutte contre la désertification
CES/DRS	Conservation des eaux et des sols/Défense et restauration des sols
CGRN	Cellule de gestion des ressources naturelles
CLUSA	Ligue des coopératives des Etats Unis d'Amérique
CMC	Commission mixte de concertation Etat-donateurs
CNEDD	Conseil national de l'environnement pour un développement durable
COFO	Commission foncière
CS	Chargé de service
CRP	Crédit de réduction de la pauvreté
DA	Direction de l'agriculture
DAC/POR	Direction de l'action coopérative et de la promotion des organisations rurales
DAERA	Direction de l'aménagement et des équipements ruraux agricoles
DPV	Direction de la protection des végétaux
DSRP	Document de stratégie de réduction de la pauvreté
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'agriculture et l'alimentation
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FIDA	Fonds international de développement agricole
GRN	Gestion des ressources naturelles
ICRISAT	Institut international de recherche sur les cultures des zones semi-arides
IFS/CER	Initiative pour la fertilité des sols et la collecte des eaux de ruissellement
INRAN	Institut national de la recherche agronomique du Niger
IPDR	Institut professionnel de développement rural
IRI	Institut de radio isotopes
KR2	Kennedy Round 2
MC	Ministère du Commerce
MDR	Ministère du développement rural
MELCD	Ministère de l'environnement et de la lutte contre la désertification
MRA	Ministère des ressources animales
ONAHA	Office national des aménagements hydroagricoles
ONAREM	Office national des ressources minières

ONG	Organisation non gouvernementale
ONPPC	Office national des produits pharmaceutiques et chimiques
OP	Organisation paysanne
OPVN	Office national des produits vivriers du Niger
ORSTOM/IRD	Institut français de recherche pour le développement
PAC	Programme d'action communautaire
PAM	Programme alimentaire mondial
PAN/LCD-GRN	Programme d'action national de lutte contre la désertification et de gestion des ressources naturelles
PASP	Projet de protection intégrée des ressources agro-sylvo-pastorales (Tillabéri Nord)
PGRN	Projet de gestion des ressources naturelles
PIB	Produit intérieur brut
PNEDD	Plan national de l'environnement pour un développement durable
PNIRV	Programme national intégré de recherche et vulgarisation
PNT	Phosphates naturels de Tahoua
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PPEAP	Projet de promotion des exportations agro-pastorales
PPIP	Projet petite irrigation privée
PPTÉ	Pays pauvres très endettés
PRE	Programme de relance économique
PSSA	Programme spécial pour la sécurité alimentaire
SAA	Services d'appui à l'agriculture
SAERA	Services des aménagements et des équipements ruraux agricoles
SAP/GC	Système d'alerte précoce et des gestion des catastrophes
SDSA	Subvention au développement du secteur agricole
SFD	Systèmes financiers décentralisés
SICCLA	Services des intrants agricoles, du contrôle du conditionnement et de la législation agricole
SIG	Système d'information géographique
SIM	Système d'information sur les marchés
SOSA	Stratégie opérationnelle de sécurité alimentaire
UE	Union européenne
UEMOA	Union économique et monétaire Ouest Africaine
UNC	Union nationale de coopératives

1. INTRODUCTION

1.1 L'Initiative pour la fertilité des sols dans les pays d'Afrique au sud du Sahara est un programme mené conjointement par la Banque mondiale et la FAO. C'est au Sommet mondial de l'alimentation qui s'est tenu à Rome en 1996 que la Banque mondiale s'est engagée avec ses partenaires à lancer un programme commun. Vingt pays d'Afrique ont donné leur accord à cette initiative, parmi lesquels le Niger qui a souhaité associer explicitement la collecte des eaux de ruissellement en un programme unique (IFS/CER).

1.2 Le programme de l'IFS/CER a été lancé en 1998 par une réunion technique rassemblant des scientifiques nationaux et étrangers, ainsi que des cadres des projets et des bailleurs de fonds. A la suite de cette réunion, différents groupes de travail ont contribué à: (i) dresser le contexte général de l'Initiative au Niger; (ii) identifier les zones à problématique homogène et les zones d'intervention possibles; (iii) analyser l'approvisionnement et la distribution des intrants agricoles et d'élevage; (iv) faire le point de la recherche appliquée et du transfert de technologies pour le maintien de la fertilité des sols; et (v) définir le montage institutionnel de l'Initiative. Ces travaux ont donné lieu à la publication de quatre rapports thématiques regroupés dans un document intitulé "Initiative pour la fertilité des sols et la collecte des eaux de ruissellement: diagnostic et perspectives". Au cours de ce travail, trois départements pilotes ont été choisis pour élaborer des plans régionaux, ce sont les départements de Tillabéry, Maradi et Zinder, où 31 sites ont d'abord été choisis, pour ensuite être regroupés. Finalement, ce sont 18 projets pilotes, répondant à la demande des communautés rurales, qui ont été élaborés et validés par des ateliers régionaux en décembre 2000 et janvier 2001. Entre temps, une mission internationale¹ avait élaboré une étude sur la filière des fertilisants au Niger qui permettait de faire un certain nombre de recommandations pour sa réorganisation.

1.3 C'est sur la base de ces travaux qu'une équipe² du Programme de Coopération FAO/Banque mondiale a appuyé un groupe national pour l'élaboration du présent Plan d'action national de l'IFS/CER. La présente version du Plan d'action est provisoire et devra être validée par un Atelier national qui devrait se tenir fin juin 2001.

¹ A. Scaglia (agronome) et F. Mody (économiste), mars 2000

² F. Yriarte (agronome, TCIL), M. Eresue (économiste, consultant) en appui au groupe national formé de MM. A. Danguioua (économiste) Amadou Diop, (agronome), Zanguina (chercheur), Ali Mossi (fertilisation), Inja (Génie rural), Abba (environnement), Moutari Mahamou (organisations paysannes), Karanta Ousmane (intrants), Kadri Mahamadou (vulgarisation), Bouzou (Université) du 23 mars au 2 avril 2001.

2. LE CONTEXTE

A. LE PAYS

2.1 Le Niger est un vaste pays sahélo-soudanien, de 1.267.000 km², peuplé par près de dix millions d'habitants. C'est un pays enclavé qui se caractérise par : (i) un climat rigoureux; (ii) un sol pauvre en voie de dégradation et de désertification; (iii) une pression démographique croissant rapidement (taux moyen annuel de croissance de la population de 3,3%); et (iv) par de faibles indicateurs sociaux. Les trois quart de la population vivent dans la partie méridionale, soit 25% de la superficie. La population rurale représente 84% de la population totale.

2.2 Avec un PIB par habitant estimé à 269 \$EU en 1998, le Niger est classé parmi les pays les plus pauvres de la planète par le rapport mondial de développement humain du PNUD. En 1999, le Niger était classé 174^{ème} pays sur les 175 couverts par le rapport. Près des deux tiers (63%) de la population vivent en dessous du seuil de pauvreté et un peu plus d'un tiers (34%) est dans une situation d'extrême pauvreté. L'incidence de la pauvreté est plus élevée en milieu rural qu'en zone urbaine (66% contre 52%) et le milieu rural contribue pour 86% à la pauvreté. Les départements les plus touchés sont (*Tillabéry, Dosso et Maradi*). En 1996, le taux brut de scolarisation était de 32%, mais avec de fortes disparités selon le milieu (75% en zone urbaine contre 24% en milieu rural) et selon le sexe (37% pour les garçons contre 25% pour les filles en 1999). Quant à l'analphabétisme, il touche 83% des adultes. Le taux de couverture sanitaire était de 42% en 1998. Le taux de mortalité infantile est très élevée (274‰). Les enfants souffrent de malnutrition chronique (42%) et de malnutrition chronique sévère (20%). L'espérance de vie à la naissance n'est que de 48 ans (1998).

2.3 La situation du Niger est caractérisée par une faible croissance économique sur la période 1990-1999, avec un taux de croissance réelle du PIB de l'ordre de 1,6% par an, bien inférieur au taux de croissance de la population. Il est vrai que la décennie a été marquée par une forte instabilité politique et sociale, ainsi que par la dévaluation du franc CFA en 1994. Cependant, la stabilité politique semble revenue depuis fin 1999, dans un cadre démocratique ainsi que la paix sociale, ce qui devrait contribuer au retour à la croissance.

2.4 En termes de contribution des secteurs formel et informel, le PIB a subi une profonde modification de sa structure, consacrant une large part au secteur informel qui contribue pour 70% du PIB. Cette informalisation de l'économie a des conséquences néfastes sur les recettes publiques et donc sur la capacité de l'Etat à investir sur ses propres ressources.

2.5 La dynamique de l'économie nigérienne est fortement dépendante de celle de son grand voisin, le Nigeria, dix fois plus peuplé et plus riche en ressources naturelles, notamment en hydrocarbures. Si la décennie 1973-1982 a été marquée par la forte croissance des revenus du fait du boom pétrolier, la décennie suivante s'est caractérisée par une crise économique et par la dévaluation de la monnaie nigérienne, la naira vis-à-vis du FCFA, ce qui a affaibli la compétitivité des productions nigériennes. Depuis la dévaluation du FCFA, les échanges sont un peu moins déséquilibrés.

2.6 Le Niger est également inséré dans une dynamique régionale impulsée par l'UEMOA depuis sa création en 1994. La mise en place du tarif extérieur commun (TEC) à partir du 1er janvier 2000 place les filières agro-alimentaires nigériennes en concurrence avec celles des pays de l'UEMOA.

B. LA PLACE DE L'AGRICULTURE DANS L'ECONOMIE

2.7 Depuis la chute des recettes d'exportation tirées de l'uranium, le secteur rural constitue aujourd'hui le principal moteur de la relance économique. Malgré la fragilité du patrimoine agro-écologique du Niger, le PIB agricole représente 38% du PIB national. Par ailleurs, l'agriculture contribue pour 85% à l'emploi, pour 31% aux recettes totales d'exportation (du fait essentiellement des exportations de l'oignon et du niébé). Les principales filières agricoles sont: (i) la filière céréalière (mil, sorgho, riz, maïs, blé) dont la production annuelle, estimée à plus de deux millions de tonnes, est largement autoconsommée; (ii) le niébé, dont la production, annuelle, variant de 250.000 à 400.000 tonnes, est exportée à 80 ou 90%; (iii) l'oignon, dont la production, atteint les 356.000 tonnes en 1999 et les exportations font plus de 100.000 tonnes par an; (iv) le poivron, produit à Diffa, et exporté à 90% vers le Nigéria; (v) l'arachide, en nette reprise en raison de l'évolution favorable de la pluviométrie; (vi) le coton, dont la production est soutenue par l'industrie cotonnière; (vii) le souchet, exporté à 90%; (viii) le sésame, le henné et la gomme arabique, qui sont des produits émergents. L'élevage constitue la principale source de revenu d'une partie importante de la population grâce à la production de viande, de bétail sur pied, de produits secondaires tels que le lait, le fromage et les cuirs, ainsi que grâce au transport et à l'exhaure de l'eau.

2.8 S'agissant de la contribution du secteur agricole à la sécurité alimentaire, le bilan céréalier du Niger a été positif jusqu'en 1970. Mais depuis lors, de sérieux déficits ont été enregistrés, notamment en 1973, 74, 1984, 1987, 1990 et 1997. Le déficit annuel estimé par le bilan céréalier varie de 20.000 à 400.000 tonnes (sauf pour certaines années de crises majeures). Par ailleurs, les deux grandes sécheresses de 1973-74 et 1983-84 ont décimé les troupeaux qui n'ont pu se reconstituer avant plusieurs années.

C. LES GRANDES ZONES AGRO-ECOLOGIQUES ET LES CONTRAINTES LIEES A LA FERTILITE ET A LA CONSERVATION DES SOLS

2.9 Le climat du Niger est caractérisé par deux grandes saisons: une longue saison sèche qui dure environ huit mois et une saison des pluies de quatre mois débutant en mai ou juin dans la zone sud. Entre les zones saharienne, sahélienne et soudanienne, la pluviométrie varie de 0 mm à plus de 600 mm par an. La zone soudanienne, au sud, n'occupe que 1% du territoire. Au cours des 30 dernières années, les isohyètes se sont nettement déplacées vers le sud, sous l'effet de changements climatiques qui semblent durables. En même temps, du fait de la pression démographique, les zones cultivées se sont étendues vers le nord, l'expansion se faisant vers des terres toujours plus sensibles à l'érosion.

2.10 La majeure partie des sols utilisés en agriculture pluviale sont des sols ferrugineux tropicaux et des sols bruns sub-arides. Leur teneur en sable varie de 80 à 90% et leur teneur en argile de 1% à 8%, avec un léger taux de limon de 2 à 6%. Leur capacité de rétention en eau est très faible de l'ordre de 5 à 12% de capacité au champ. Ils sont généralement acides (PH variant entre 4,5 à 7). Ils sont généralement acides, pauvres en matière organique (10,15 à 0,7%), carencés en phosphore (0,4 à 3,4 meg pour 100g) et en azote.

2.11 Le Niger ne présente pas de variations régionales brusques. Les différenciations observées se font selon: i) un gradient nord-sud qui dépend de la pluviométrie; (ii) l'existence ou non de bas-fonds ou de zones irriguées; et (iii) les disponibilités foncières. On peut distinguer cependant 13 zones agro-écologiques.

- (i) Le lac Tchad et la Komadougou, dans le département de Diffa, a un climat nord sahélien et des sols hydromorphes, où l'on cultive le poivron, le manioc, le maïs, le niébé et le sorgho en champs irrigués, en bas-fonds et en décrue. La

productivité y est maintenue grâce aux engrais nigériens. Les contraintes relevées quant aux sols sont: un régime foncier complexe; la faible mobilisation des eaux de ruissellement et la forte dégradation du potentiel productif.

- (ii) Les cuvettes, situées au sud de Gouré et de Mainé-Soroa, ont un climat sahélien sec, des sols bruns rouges et des vertisols, où l'on cultive en pourtour la canne à sucre, la courge, le manioc, le palmer dattier, le bananier et les légumes, en plus des cultures pluviales traditionnelles sur les sols dunaires environnants. Les contraintes les plus sensibles sont: la forte dégradation du potentiel productif par ensablement, la baisse du niveau des nappes phréatiques et l'accroissement de la salinité; le régime foncier complexe; la surexploitation des ressources par l'homme et les animaux.
- (iii) Les plaines de l'est, au sud des départements de Tahoua, Maradi, Zinder et Diffa sont parsemées de mares temporaires ou permanentes, avec un climat sahélien et des sols ferrugineux tropicaux. Elles constituent le grenier du pays. On y pratique les cultures pluviales traditionnelles (mil, sorgho, niébé, arachide), sur champs dunaires et le maraîchage en bas-fonds. Selon la pression démographique, la jachère est plus ou moins courte, avec une tendance nette à la diminution, ce qui n'est pas compensé par des restitutions suffisantes. Les contraintes relevées sont: la forte dégradation du potentiel productif, la faible mobilisation des eaux de ruissellement, et la fragilité des sols.
- (iv) Les Goulbis, situés au sud et au centre du département de Maradi, ont un climat sahélien à sahélo-soudanien et des sols lourds ; ils sont densément peuplés. Dans les périmètres irrigués, on cultive le mil, le sorgho, l'arachide, le blé, le tabac et le coton avec de bons rendements grâce à la culture attelée, à l'utilisation de fumier, d'engrais et de produits phytosanitaires. Sur les champs dunaires, on pratique les cultures pluviales traditionnelles. Entre les zones cultivées, se trouvent des campements peuls semi-sédentaires qui permettent la présence d'un élevage associé à l'agriculture. Les contraintes relevées sont: la forte dégradation du potentiel productif du sol; la faible mobilisation des eaux de ruissellement; l'exploitation abusive des ressources naturelles par l'homme et les animaux.
- (v) Ader-Doutchi-Maggia et la vallée de Tarka, dans le département de Tahoua, avec un climat sahélien, un relief encaissé, des sols bruns rouges sur les plateaux et des sols à gley dans les vallées. Dans les vallées irriguées à partir de puits équipés d'exhaure manuel ou de motopompe, on cultive le maïs, le sorgho, les tubercules, le coton, les légumes et en particulier l'oignon. Sur les sols dunaires environnants, on pratique les cultures pluviales. La restitution des éléments fertilisants au sol se fait grâce à la jachère courte mais surtout à l'utilisation d'engrais et de fumier. Les contraintes relevées sont: la forte dégradation du potentiel productif, la faible mobilisation des eaux de ruissellement et le régime foncier complexe.
- (vi) La zone du Fleuve et de ses affluents, qui traverse les départements de Tillabéry et Dosso, a un climat allant du sahélien au soudanien, avec des sols hydromorphes à pseudo-gley et des vertisols, et une population dense à croissance rapide. Dans les périmètres irrigués se pratiquent le riz et le maraîchage avec des rendements élevés et une double campagne de riz. La productivité y est maintenue par les engrais et la fumure organique. Les

contraintes relevées sont: la forte dégradation du potentiel productif; la faible mobilisation des eaux de ruissellement; et l'insuffisante utilisation d'intrants.

- (vii) La zone dunaire de l'ouest est au centre du département de Tahoua et au nord des départements de Dosso et Tillabéry, avec un climat sahélien et des sols peu évolués sableux, c'est une région peu peuplée affectée d'un fort exode. Le mil, le niébé et la calebasse sont cultivés sur les champs dunaires alors que le sorgho l'est dans les bas-fonds. La jachère est importante. Les contraintes majeures relevées sont: la forte dégradation du potentiel productif, l'exploitation abusive des ressources naturelles par l'homme et les animaux; et la faible utilisation d'intrants.
- (viii) Les Dallols se trouvent au sud-est du département de Niamey et font partie du département de Dosso ; ce sont des vallées fossiles formant une profonde dépression, avec un climat sahélien à soudanien et des sols ferrugineux tropicaux. La proximité de la nappe phréatique, qui émerge en chapelet de mares au centre des dallols, permet son utilisation pour les cultures de contre-saison. Du fait de la forte densité de population, la jachère est courte et rare. Les contraintes majeures relevées sont: la forte dégradation du potentiel productif; l'épuisement chimique des sols; et l'exploitation abusive des ressources naturelles par l'homme et les animaux.
- (ix) Les plateaux, situés dans le sud-ouest du pays (départements de Tillabéry et de Dosso), ont un climat sahélien à soudanien et des sols ferrugineux laissant affleurer des plaques de cuirasse en de nombreux endroits. Les systèmes de cultures y sont traditionnels: mil-niébé sous pluie, sorgho, arboriculture et cultures de contre-saison dans les bas-fonds. La faible pression démographique permet de conserver une jachère herbacée et arborée, sauf au sud, mieux arrosé. L'existence de contrats de fumure est un autre atout pour le maintien de la fertilité des sols. Les contraintes majeures relevées sont : la forte dégradation du potentiel productif; la fragilité et la fertilité des sols; et la faible mobilisation des eaux de ruissellement.
- (x) Les zones pastorales, se situent au nord des départements de Tillabéry, Tahoua, Maradi, Zinder et Diffa, elles ont un climat sahélo-saharien et des sols sableux à limono-sableux; elles sont faiblement peuplées et destinées à l'élevage transhumant. Dans certaines zones aux maigres possibilités agricoles, se pratiquent les cultures du mil, du sorgho, et parfois des cultures de contre-saison. Les contraintes majeures relevées sont: la forte dégradation du potentiel productif; la faible mobilisation des eaux de ruissellement; et le régime foncier complexe.
- (xi) Les oasis d'Agadez, au climat sahélo-saharien à saharien, permettent des cultures irriguées: céréales, maraîchage, agrumes et dattes. Les contraintes majeures relevées sont : la forte dégradation du potentiel productif; la faible mobilisation des eaux de ruissellement; et l'appauvrissement des sols.
- (xii) Le parc du W, à la frontière du Bénin et du Burkina-Faso, avec un climat soudanien et des sols ferrugineux tropicaux, est couvert d'une savane arbustive. Le parc est bordé d'exploitations qui cultivent le mil, le sorgho et le niébé. La contrainte majeure est, là aussi, la forte dégradation des ressources naturelles.

- (xiii) Les zones péri-urbaines, en particulier autour de Niamey, sont consacrées aux cultures intensives grâce à l'utilisation de motopompes, d'engrais et d'apports plus ou moins réguliers de fumier. Les contraintes majeures sont le régime foncier complexe; la forte dégradation du potentiel productif et la faible mobilisation des eaux de ruissellement.

2.12 Sur l'ensemble du territoire national, on constate que la dégradation du potentiel productif concerne les 13 zones agro-écologiques et la faible mobilisation des eaux de ruissellement 9 zones. Ce sont les contraintes majeures.

D. LE CADRE INSTITUTIONNEL

Les instances de la politique de l'environnement pour un développement durable

2.13 Suite à la signature de la Convention pour la lutte contre la désertification (CCD), le Niger a créé en 1996 le Conseil national de l'environnement pour un développement durable (CNEED), placé sous la tutelle du Premier Ministre. Il est chargé de définir la politique de l'environnement et de coordonner les activités de tous les intervenants dans ce domaine. Le cadre de référence est le Plan national de l'environnement pour un développement durable (PNEDD) qui comprend six programmes: (i) le Programme d'action national de lutte contre la désertification et de gestion des ressources naturelles (PAN/LCD – GRN); (ii) le Programme eau et développement durable; (iii) le Programme énergie et développement durable; (iv) le Programme environnement urbain et cadre de vie; (v) le Programme gestion de la diversité biologique; et (vi) le Programme changements et variabilités climatiques. Le PNEDD est appelé à intégrer tous les plans et programmes ayant trait à l'environnement et au développement durable. Son action devrait être démultipliée par la création de Conseils régionaux et la mise en place de points focaux au niveau de tous les ministères, ONG et services départementaux.

2.14 Au sein du Ministère du développement rural (MDR) se trouve une Cellule de gestion des ressources naturelles (C/GRN) dont les principales fonctions sont: (i) l'élaboration de politiques et stratégies de GRN basées sur des expériences de terrain; et (ii) le suivi-évaluation des actions de GRN. Elle a organisé les études relatives à la mise en oeuvre d'un important Projet de gestion des ressources naturelles (PGRN) actuellement en cours de phase pilote.

Les services publics d'appui à l'agriculture

2.15 Le Ministère du développement rural (MDR), créé en janvier 2000, comprend différentes structures concernées par l'IFS/CER. Il s'agit d'abord de la Direction de l'agriculture (DA), qui abrite le Service des intrants agricoles, du contrôle, du conditionnement et de la législation agricole (SICCLA) et le Service de vulgarisation, et leurs services déconcentrés, dont les Directions régionales de développement rural au nombre de 8, et les Services agricoles d'arrondissement (SAA), au nombre de 35. Les services de vulgarisation agricole disposent de chefs de poste agricole et d'agents de base (environ 275 sur le territoire national). La Direction de la protection des végétaux (DPV) dont les services régionaux encadrent les brigades phytosanitaires villageoises, la Direction de l'action coopérative et de la promotion des organisations rurales (DAC/POR), la Direction du Machinisme Agricole (DMA) et la Direction des aménagements et des équipements ruraux agricoles (DAERA) complètent les directions intéressées par l'IFS/CER. La Centrale d'approvisionnement (CA), rattachée en mai 2000 au MDR, a pour fonction de commercialiser les dons d'intrants, en particulier les dons japonais d'engrais au titre du KR2. Par ailleurs, l'Institut national de la recherche agronomique du Niger (INRAN), responsable de la coordination de toute la recherche agronomique, collabore avec des institutions internationales: l'ICRISAT et l'AGRHYMET.

L'Université

2.16 L'Université de Niamey mène des travaux sur la gestion de la fertilité exécutés par la Faculté d'agronomie et de géographie. Par ailleurs, elle dispose de l'Institut de radio isotopes (IRI) et de l'Institut de recherches en sciences humaines (IRSH) qui participent du système de recherche national.

2.17 Le Ministère de l'environnement et de la lutte contre la désertification (MELCD), chargé des eaux et forêts, décentralisé au niveau des arrondissements, assure aussi la coordination et en partie l'exécution du Programme d'action national de lutte contre la désertification et de gestion des ressources naturelles (PAN-LCD/GRN), piloté par la Primature. Il est doté d'une Unité technique d'appui équipée pour la lecture de photos aériennes et satellitaires et pour l'utilisation du Système d'information géographique (SIG). Cette unité, en liaison avec l'INRAN, prête un appui aux services intéressés.

Les ONG

2.18 Il existe au Niger de nombreuses ONG qui travaillent à la protection de l'environnement et au développement agricole. Certaines ont déjà souhaité apporter leur appui à l'IFS/CER, en particulier dans les régions pilotes choisies pour le Plan d'action. Il s'agit de l'ONG SOS Sahel International, à Tillabéry, qui organise des groupements et des unions ayant une grande compétence dans les domaines de l'IFS/CER; toujours à Tillabéry, ABC Ecologie travaille à l'approvisionnement en intrants agricoles. A Maradi et à Zinder, l'ONG Karkara, d'envergure nationale, met en place des actions d'hydraulique villageoise et des travaux de récupération de terres avec prise en charge des infrastructures par la population.

La profession agricole

2.19 La profession agricole (groupements, unions, fédérations, chambres d'agriculture) s'organise petit à petit avec l'appui du gouvernement. Les OP enregistrées officiellement sont au nombre de 4.032, dont 1.161 agréées. L'UNC, ancien mouvement coopératif, dissout en 1997, a été restauré en 2000. En marge de l'UNC et de ses Unions régionales, on assiste à une certaine structuration régionale: les Organisations inter-villageoises de banques céréalières (OIB) à Zinder; la Fédération des Unions et des groupements paysans du Niger (FUGPN MOORIBEN) à Dosso et Tillabéry; la Fédération JARAKA à Tahoua et Mayahi. Une Plate-forme des organisations paysannes, mouvement qui se veut exclusivement paysan, a été créé à l'initiative du CILSS et regroupe la plupart des unions et fédérations.

Le secteur privé

2.20 Le secteur privé d'importation et de distribution des intrants comporte un secteur formel et un secteur informel. Dans le premier, se trouvent des entreprises régionales installées en Afrique de l'Ouest comme Agrimex, Agri-service-plus et Biochem. Biochem, firme togolaise, installée à Niamey depuis 1999, est en passe de prendre une part significative du marché. Le secteur informel, qui pourrait commercialiser¹ quelque 6.400 tonnes d'engrais à l'année, s'approvisionne essentiellement au Nigeria et joue un rôle important dans la fixation des prix de vente aux agriculteurs. Il comprend de nombreuses petites entreprises individuelles qui agissent en fonction des opportunités de la demande.

¹ Etudes fertilisants du sol. Rep. du Niger, IFS/CER – FAO. I.C., Juin 2000.

Le secteur financier

2.21 Depuis l'arrêt des activités de la Caisse nationale de crédit agricole (CNCA) en 1986, la faillite de la Banque de développement de la République du Niger (BDRN), de celle de la Caisse nationale d'épargne (CNE), il n'existe pratiquement plus de secteur financier formel dans les zones rurales. Il ne reste plus que les banques commerciales opérant dans les villes (BIA, SONIBANK, BOA, ECOBANK), qui n'accordent de crédit rural que dans la mesure où ils bénéficient d'une ligne de crédit ou d'une garantie fournie par un tiers (bailleur ou projet).

2.22 Dans le domaine de la microfinance, les expériences sont plus variées. Au regard de la loi, les Systèmes financiers décentralisés (SFD) sont des opérateurs considérés comme des mutuelles ou des coopératives d'épargne et de crédit. Mais il existe aussi des expériences de projets à volet crédit et des opérations de crédit direct. Les principaux opérateurs mutualistes sont: Taimako, MCPER et MUTEC.

3. LES POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT

A. LE CADRE STRATEGIQUE ACTUEL

3.1 Le Plan de développement économique et social 2000-2004 est le document le plus récent¹ définissant les grandes orientations et la stratégie de développement du Niger. Les orientations à moyen et long terme de la politique générale de développement sont: i) l'unité nationale et la promotion de la culture de la paix; ii) la justice sociale et la consolidation de la démocratie pluraliste; et iii) la refondation de l'économie nationale et la lutte contre la pauvreté. Comme objectifs et stratégies de développement pour la période 2000-2004, il retient: i) la stabilisation macro-économique et la promotion d'une croissance économique durable; ii) un développement humain durable; iii) une amélioration durable de la sécurité alimentaire; et iv) la restauration de la crédibilité de l'Etat. La relance du processus de croissance repose en grande partie sur le développement rural.

3.2 L'une des grandes orientations de la politique de développement est donc la réduction de la pauvreté, qui sera précisée par la formulation du Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) en fin 2001. Pour l'instant, la stratégie de réduction de la pauvreté a été définie par un Programme cadre national en 1998 et par le DSRP intérimaire d'octobre 2000. Elle repose sur: i) l'amélioration des conditions économiques des pauvres, à travers notamment la promotion des activités de production agro-sylvo-pastorales; ii) l'amélioration de la couverture des services sociaux essentiels aux populations pauvres (éducation, santé, habitat, accès à l'eau); iii) la promotion économique et sociale des femmes et des catégories défavorisées; et iv) la maîtrise de la croissance démographique.

3.3 Après avoir consacré la première année de son mandat au retour de la paix sociale et à la relance de la machine administrative, le nouveau Gouvernement a lancé un Programme spécial 2000-2001 visant à lutter contre la famine et la pauvreté grâce à un plan d'aménagement de 100 mini-barrages, 1000 classes scolaires, 1000 dispensaires, 1000 puits, 1000 moulins, 1000 aménagements de bois ruraux. Le Programme devrait contribuer largement au développement d'infrastructures de base.

B. LA POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT RURAL

3.4 Les objectifs assignés au secteur rural ont été définis par le Programme de relance économique de 1997, qui relevait déjà que la politique de sortie de crise devait être axée sur le secteur rural, en parallèle à la stabilisation du cadre macro-économique. Ces objectifs sont les suivants: i) satisfaire les besoins alimentaires des populations; ii) contribuer au rétablissement des équilibres fondamentaux (plein emploi, balance des paiements, épargne-investissement); iii) améliorer le niveau de vie des populations par la croissance de leurs revenus; et iv) apporter l'effet d'entraînement indispensable à la croissance des autres secteurs.

3.5 La stratégie de croissance du secteur agricole a été formulée par les Principes directeurs pour une politique de développement rural pour le Niger, de 1992, et demeure toujours valable. Cinq axes stratégiques ont été définis: (i) la gestion des ressources naturelles; (ii) l'organisation du monde rural, la responsabilisation des populations et la modification du rôle de

¹ Plan de développement économique et social 2000-2004. Avant-projet, février 2001, Ministère du Plan.

l'Etat; (iii) la sécurité alimentaire; (iv) l'intensification et la diversification des productions; et (v) le financement du monde rural.

3.6 Le Programme de relance économique de 1997 et le document de Stratégie de croissance agricole durable de 1999 reprennent ces axes stratégiques en les complétant par des détails opérationnels.

3.7 Plus récemment, le document de Stratégie opérationnelle de sécurité alimentaire pour le Niger (SOSA), de février 2000, est venu préciser les orientations et les mesures en matière de sécurité alimentaire en considérant à la fois, l'insécurité alimentaire chronique et l'insécurité alimentaire conjoncturelle. Avec le soutien actif de la FAO, un Programme national global de sécurité alimentaire, qui devrait être présenté à une table ronde prévue pour novembre 2001, et dans lequel pourrait s'inscrire le Plan d'action de l'IFS/CER, est en préparation.

C. LA POLITIQUE DE L'ENVIRONNEMENT

3.8 Le PAN-LCD/GRN, de novembre 2000, élaboré avec l'appui du PNUD et de l'Italie, définit la stratégie de préservation des ressources naturelles face à la désertification. Y sont proposées (i) une approche globale et intégrée; (ii) une intervention de gestion de terroirs; et (iii) un partenariat renforcé entre acteurs. Le document précise également les orientations stratégiques, en particulier pour les sols et les eaux. Elles concernent : (i) l'approche participative d'aménagement des terroirs ; (ii) le transfert des pouvoirs aux communautés de base ; (iii) la restauration et la préservation du capital productif ; (iv) l'amélioration des pratiques agro-sylvo-pastorales ; (v) la spécialisation des régions en respectant la vocation des terres ; (vi) la réalisation d'infrastructures de soutien ; (vii) la sécurité foncière ; (viii) la recherche agro-sylvo-pastorale ; (ix) le renforcement des capacités en matière d'information, d'éducation, de communication; d'appui-conseil, de crédits, d'approvisionnement et de commercialisation. Des actions sont prévues comme : (i) la mise en place d'un système de suivi de l'environnement ; (ii) la quantification du phénomène de dégradation des terres ; (iii) la prévision des risques de dégradation des terres et leur prise en compte dans la conception des projets de développement ; (iv) la création et/ou le renforcement des structures de vulgarisation des techniques de CES/DRS.

4. LES MESURES ET LES PROJETS DE DEVELOPPEMENT

A. LA GESTION DES RESSOURCES NATURELLES

4.1 Grâce aux actions entreprises par la recherche-développement et aux nombreux projets engagés dès les années 60, le Niger possède une grande expérience dans la lutte contre la désertification et la gestion des ressources naturelles, de manière qu'il est disponible à prévoir la mise en oeuvre d'un ensemble cohérent de techniques, dans les domaines de l'IFS/CER. Ceci est le résultat du travail d'organismes tels que: l'INRAN, l'ICRISAT, l'IFDC, la FAO, l'ORSTOM, etc. et des projets tels que: le Projet de développement intégrée Keita (PIK), le PBVT, le PDRT, ou le PASP. Ainsi, en matière de gestion de la fertilité des sols, les techniques validées sont: i) l'utilisation de la fertilisation minérale; ii) l'utilisation des phosphates de Tahoua; iii) le paillage; iv) l'utilisation de compost et d'ordures ménagères; v) le fumier de parc et l'intégration agriculture-élevage; vi) la jachère améliorée; vii) l'agroforesterie; viii) les bandes enherbées, ix) l'utilisation de l'azolla en culture irriguée; x) les rotations ou associations des cultures et la fixation biologique de l'azote; et xi) la culture attelée. En matière de collecte des eaux de ruissellement les techniques disponibles sont: i) les banquettes; ii) les cordons de pierre; iii) les demi-lunes; iv) les tassa ou zaï; v) les tranchées; vi) les murets; vii) les digues en terre; viii) les seuils de correction; ix) les barrages d'écrêtage; x) les seuils d'épandage; xi) les épis de berge ; et xii) les retenues d'eau¹.

4.2 D'autres approches de gestion des ressources naturelles, telle que la gestion de terroirs, développée par le PGRN à Tessaoua, Gouré, Say, Douchi et Boboye, sont appliquées avec succès. Projet financé par la Banque mondiale, le PGRN aide les communautés rurales à élaborer et mettre en oeuvre des plans de gestion de terroir; par ailleurs, il aide le Gouvernement à appuyer et coordonner les initiatives de GRN et à élaborer des politiques et stratégies basées sur l'expérience de terrain.

4.3 La maîtrise de l'eau a été introduite au Niger à partir de 1966, en riziculture dans la zone de Niamey. Par la suite, l'Etat a appuyé le développement d'aménagements hydroagricoles avec la création de l'ONAHA. Actuellement, différents types d'aménagements sont mis en valeur. Il s'agit: i) des aménagements hydroagricoles encadrés par l'ONAHA, conçus avec maîtrise totale de l'eau et financés par l'Etat, dans la vallée du Niger, l'Ader-Douchi-Maggia, la vallée du Goulbi et la vallée de la Komadougou; ii) les périmètres de contre-saison, à maîtrise partielle de l'eau, regroupant l'irrigation à partir de puits, de rivières et de mares, ainsi que les cultures de décrue, encadrés par les SAA; iii) l'irrigation privée, qui regroupe des aménagements de petite taille, qui bénéficie de l'appui de l'ANPIP et des projets tels que le Projet petite irrigation privée (PPIP), le PBVT et le PPISZ. Les cultures irriguées, dont les principales sont le riz et l'oignon, sont celles qui reçoivent le plus d'engrais minéraux.

B. LA SECURITE ALIMENTAIRE

4.4 Soumis à de graves crises alimentaires, le Niger a adopté un dispositif pour les prévenir et les gérer. Il dispose: i) d'un Système d'alerte précoce et de gestion des catastrophes (SAP/GC) rattaché au Cabinet du Premier Ministre; ii) d'un stock national de sécurité, géré par la Commission mixte de concertation Etat-Donateurs (CMC) et entreposé à l'Office des produits

¹ Pour une analyse détaillée des leçons tirées des projets et des technologies valides, voir le document : «Initiative pour la fertilité des sols et la collecte des eaux de ruissellement: diagnostic et perspectives», IFS/CER, Niger.

vivriers du Niger (OPVN); d'une cellule crise alimentaire (CCA) au Cabinet du Premier Ministre qui assure le secrétariat exécutif du CMC.

4.5 Le Gouvernement se préoccupe également de l'amélioration durable de la sécurité alimentaire. Pour cela, il a adopté et mis en marche dès 1995 le Programme spécial de sécurité alimentaire (PSSA) soutenu par la FAO, qui couvre actuellement 28 sites dans cinq arrondissements plus la Communauté urbaine de Niamey. Il est prévu que, dans le cadre de la Coopération Sud-Sud, le Maroc envoie 98 experts et techniciens pour renforcer le PSSA. De plus, le PSSA reçoit l'appui de la Principauté de Monaco, de la Banque Islamique de développement (BID) et de la Libye.

C. L'INTENSIFICATION

4.6 D'une façon générale, l'agriculture nigérienne pluviale est extensive et peu consommatrice d'intrants (semences améliorées, engrais, produits phytosanitaires). Cependant, dans la frange sud, plus arrosée et sur les aménagements hydroagricoles, l'utilisation d'intrants permet une intensification de la production. L'Etat continue de jouer un rôle important dans la production et la commercialisation des intrants. L'INRAN, l'ICRISAT et l'ONAHA interviennent dans la production de semences. La CA en commercialisant les dons japonais et nigérien d'engrais et de produits phytosanitaires, conserve une part importante de la distribution. L'influence de l'Etat se fait sentir, en particulier par sa politique de subvention aux engrais; ainsi en 2000, la CA a mis sur le marché 10.000 tonnes d'engrais subventionnées, soit près de 50% de la consommation nationale estimée. Cependant, ces subventions non planifiées, aux arrivages irrigués, contribuent à déstabiliser le commerce privé de l'importation et de la distribution.

4.7 Le Projet Intrants, (FAO, Belgique), joue un rôle important sur la dynamique des filières concernées. Il participe à l'organisation du secteur privé des produits phytosanitaires et des semences et à la structuration des réseaux d'OP, en vue de regrouper les commandes d'intrants. En introduisant le crédit warraté, il a créé un mécanisme de financement bénéficiant d'une garantie; ce type de crédit, en voie d'expansion, devrait être évalué afin d'analyser la possibilité de sa généralisation. En créant des boutiques d'intrants et en appuyant les OP à créer des capacités de stockage, le Projet Intrants contribue à l'extension d'un réseau de distribution de proximité. En proposant des techniques simples et peu coûteuses, comme l'utilisation d'engrais au poquet et la houe à traction asine, il favorise la diffusion de techniques adaptées aux conditions des petits agriculteurs.

D. LE FINANCEMENT RURAL

4.8 Après la mise en liquidation des banques de développement et des institutions financières d'Etat créées dans les années 60, le Niger a cherché à promouvoir les SFD avec l'appui du FIDA, de la BM et de la Coopération bilatérale. En 1996, le Niger a adopté le cadre juridique de l'UEMOA (loi Parmec) que réglementent les institutions mutualistes d'épargne et de crédit. L'Association nigérienne des institutions professionnelles de la micro-finance a vu le jour en 1999, pour contribuer à la professionnalisation et au renforcement des membres et représenter le secteur. Cependant, ces systèmes restent fragiles et leur couverture des besoins est limitée.

5. DIAGNOSTIC ET SOLUTIONS

A. LES SOLS ET LEUR DEGRADATION

5.1 Les caractéristiques physiques et chimiques des sols du Niger sont peu favorables à l'agriculture. La majeure partie des sols agricoles, dont la limite nord correspond approximativement à l'isohyète 350mm, sont essentiellement des sols bruns sub-arides (environ 80 %), des sols minéraux bruts et des sols ferrugineux tropicaux. Ils ont une forte teneur en sable (80 à 90 %) dans l'horizon de surface, une faible teneur en matière organique (0,15 à 0,7 %) et en argile (1 à 8 %) et donc une faible capacité d'échange cationique. Ils sont carencés en phosphore et en azote. Ils sont généralement acides (pH 4,5 - 7). Leur capacité de rétention en eau est faible. Les sols de culture, généralement de type dunaires, sont donc d'une fertilité naturelle limitée.

5.2 A ces contraintes s'ajoutent celles du régime pluviométrique. D'une part, le démarrage de la campagne agricole est soumis aux incertitudes relatives à l'arrivée des premières pluies, ce qui influe sur la survie des premiers semis. D'autre part, les pluies sont mal réparties dans le temps et dans l'espace. Ces facteurs interviennent sur l'humidité des sols et le développement des cultures. Vu la faiblesse générale des pluies, la collecte des eaux de ruissellement est une priorité pour la survie et le développement des cultures.

5.3 La forme la plus courante de dégradation des sols est l'érosion, soit l'érosion hydrique, soit l'érosion éolienne. Les pluies violentes contribuent à déstructurer les sols et provoquent l'érosion en nappe et en ravine. Les vents, qui peuvent atteindre plus de 100 km/heure en début de saison pluvieuse, déportent les éléments les plus fins dans l'atmosphère et amassent les sables ce qui provoque des enfouissements.

5.4 Ces dégradations sont à replacer dans le processus plus large de désertification qui affecte le pays depuis une trentaine d'années. Les raisons de cette évolution tiennent à deux facteurs convergents : la série de sécheresses qui se sont succédées au Sahel depuis 1970 et la pression sur les ressources naturelles exercée par l'accroissement de la population. Les manifestations de ces changements sont multiples: glissement vers le sud des isohyètes, changement du couvert végétal, évolution du niveau des mares et des nappes superficielles, etc. Les stratégies paysannes se sont parfois adaptées au détriment des ressources naturelles : remontée de la limite septentrionale des cultures, mise en culture de terres marginales, diminution des jachères, surexploitation des zones de pâturage, déforestation. La disparition du couvert végétal et arbustif des sols se traduit par une érosion à formes variées selon la nature morpho-pédologique des sols : i) formation de croûtes de battance imperméables ; ii) recouvrement et creusement de koris ; iii) remise en mouvement des dépôts éoliens et des dunes. S'il n'est pas possible de quantifier l'effet de dégradation des ressources naturelles, il apparaît clairement que la pérennité du capital productif n'est pas assurée.

5.5 Le Niger possède une bonne expérience de la lutte contre la désertification et la collecte des eaux de ruissellement. Mais les moyens pour développer les actions nécessaires à grande échelle sont considérables et ont fait défaut jusqu'à présent.

B. LA GESTION DES TERROIRS ET LE MAINTIEN DE LA FERTILITE DES SOLS

5.6 Afin de maintenir ou d'améliorer la fertilité de leurs terres, les agriculteurs mettent traditionnellement en œuvre différentes pratiques en fonction de leurs objectifs et contraintes. Ces

pratiques forment un ensemble de mesures visant aussi à contrôler l'érosion et à capter les apports hydriques et éoliens, ce sont: i) la jachère ; ii) l'intégration de l'agriculture et de l'élevage ; iii) la gestion des résidus de récolte ; iv) l'agroforesterie ; et v) l'association céréales-légumineuses.

5.7 La jachère demeure la principale pratique de restauration de la fertilité. Mais avec l'augmentation de la pression démographique, le temps de repos diminue et les zones de jachère se rétrécissent. Ce sont généralement les champs collectifs qui bénéficient de la mise en repos. Les lopins des jeunes hommes et des femmes sont travaillés de manière plus suivie. L'apport de fumier est un des moyens principaux pour maintenir la fertilité, grâce au parage des animaux et aux contrats de fumure. Mais son utilisation est liée à la possession d'un troupeau ou à la proximité d'éleveurs. L'apport de fumier est souvent complété par l'utilisation de déchets ménagers pour les champs de case. Les résidus de récolte sont aussi utilisés en paillage, ce qui recycle des éléments fertilisants, freine l'érosion hydraulique et capte les apports éoliens, mais avec la diminution des ressources fourragères, ils sont de plus en plus utilisés pour alimenter les animaux. L'agro-foresterie joue un rôle dans le maintien de la fertilité, la lutte contre la désertification, l'alimentation du bétail, la construction, etc. Les essences comme le gao¹, le kalgo² ou le godda³ sont bien connues des producteurs. L'association ou la rotation de céréales et de légumineuses est une pratique fréquente avec le niébé et l'arachide, ce qui permet de bénéficier de la fixation d'azote atmosphérique. Cependant, il arrive que la symbiose fixatrice d'azote ne soit pas pleinement efficace.

5.8 Dans les agro-systèmes des zones pionnières, où la population ne dépasse pas 20 hab./km², le terroir est généralement cultivé en auréole : i) une petite auréole centrale de cultures continues abondamment fumées ; ii) une auréole croissante de cultures continues peu ou pas fumées ; iii) une auréole où alternent cultures et jachères courtes ; iv) une zone externe de brousse où peuvent être ouverts des champs avec une jachère longue herbacée ou arborée. A ce stade, les ressources pastorales sont suffisantes pour qu'il n'y ait pas concurrence entre agriculture et élevage. Mais avec la pression démographique, la structuration des terres cultivées en auréole s'accroît et la jachère disparaît. Avec la sédentarisation, l'intégration de l'agriculture et de l'élevage se fait moins bien. Une des réponses des agriculteurs face à cette situation est l'utilisation d'engrais sur les cultures commerciales.

5.9 L'utilisation des engrais est surtout réservée aux cultures irriguées et aux cultures pluviales porteuses. Le pourcentage des agriculteurs qui utilisent des engrais est le plus fort pour les cultures maraîchères (oignon 80%, légumes divers 84%) ; sur les autres cultures irriguées, il est moindre (maïs et sorgho irrigué 35%, riz 60%, coton 50%) ; il est faible en culture pluviale (mil 1%, sorgho 5%, niébé 3%) à l'exception du souchet (100%). L'examen de la rentabilité de l'engrais sur ces différentes cultures permet d'expliquer ces pratiques⁴. Cependant, l'utilisation d'engrais est soumise à des contraintes importantes liées au problème foncier et à l'organisation de la filière des intrants.

5.10 La diminution des restitutions d'éléments fertilisants sur les cultures pluviales du fait de la crise des systèmes traditionnels et la mise en culture de terres marginales s'accompagnent d'une baisse des rendements, en particulier pour le mil. Dans les AHA, malgré l'utilisation importante d'engrais, des baisses de rendement se font sentir.

¹ Acacia albida.

² Piliostima reticulatum.

³ Anona senegalensis.

⁴ FAO/CP «République du Niger. Etude des fertilisants du sol. Rapport principal», rapport 00/044/ CN-NER DU 13/10/2000.

C. LE PROBLEME FONCIER

5.11 L'insécurité foncière est une contrainte majeure à la réalisation d'investissements productifs et durables, en particulier dans la conservation des sols et l'amélioration de leur fertilité. Certes, le Niger a adopté en 1993 les «Principes d'orientation du Code rural», qui énonce que «les droits qui s'exercent sur les ressources naturelles bénéficient d'une égale protection, qu'ils résultent de la coutume ou du droit écrit». Concernant l'eau, il existe de nombreuses dispositions légales mais un grand nombre d'insuffisances perdurent et ne permettent pas des modalités claires de gestion de la ressources pour l'irrigation. Dans les AHA, les études conduites montrent que l'organisation de la gestion de l'eau constitue une contrainte majeure à la mise en valeur des périmètres. De même, le régime foncier actuel ne sécurise pas suffisamment les investissements faits dans l'amélioration de la fertilité et la collecte des eaux de ruissellement.

5.12 De plus, la logique de succession par héritage contribue au morcellement des terres, ce qui constitue un frein pour l'investissement individuel en vue de restaurer la fertilité des terres à long terme. Certaines formes d'accès à la terre telles que le prêt et l'hypothèque ne favorisent pas les actions d'amélioration durables des sols.

D. LA FILIERE DES INTRANTS ET SES CONTRAINTES

5.13 Le Niger importe tous les engrais qu'il consomme. On estime¹ que les importations portent sur 20.000 tonnes, dont 6.400 proviendraient, de manière non officielle, du Nigeria voisin. Depuis la dévaluation du franc CFA, les termes de l'échange engrais/produits agricoles se sont détériorés, mais la demande globale s'est maintenue.

5.14 Les contraintes rencontrées par la filière au niveau des importations sont les suivantes : i) le financement des intrants agricoles ; ii) les formalités administratives pour les importateurs sont longues et difficiles ; iii) l'éloignement des ports ; iv) l'absence de contrôle de qualité, en particulier sur les engrais en provenance du Nigeria, favorise l'adultération des produits ; v) la taille des importateurs, en l'absence d'achats groupés, ne permet pas de bénéficier d'économies d'échelle ; et vi) les dons internationaux, peu prévisibles, incitent les importateurs à retarder leurs commandes au risque de priver l'agriculture des intrants dont elle a besoin.

5.15 Les réseaux de distribution des engrais sont dominés par : i) la CA, qui gère les dons d'engrais, en particulier celui du Japon ; elle est un moyen d'intervention de l'Etat sur le prix des intrants, car elle fixe des prix uniformes sur tout le pays ; ii) les projets, qui constituent des circuits fermés, comme dans le cas du coton, mais qui, bien souvent, faussent le marché par des subventions ; iii) le commerce formel ; iv) le commerce informel ; et vi) les organisations de producteurs.

5.16 Les contraintes à la distribution sont nombreuses : i) le manque de liquidité des paysans et des commerçants intermédiaires ; ii) l'absence d'agrément par l'Etat des distributeurs ; iii) l'absence de contrôle de qualité ; iv) l'intervention de l'Etat sur les prix ; v) l'incertitude sur la nature et l'arrivage des dons étrangers ; vi) la rareté du crédit agricole ; vii) l'insuffisance des entrepôts privés et des moyens de transport ; viii) le mauvais état des routes ; ix) les ruptures de charges du fait du manque de planification des livraisons ; x) la faiblesse des organisations des professions agricoles et commerciales ; et xi) les marges souvent excessives des petits distributeurs.

¹ Etude des fertilisants du sol. FAO. 13/06/00, p.7 et 8.

5.17 La principale contrainte de la filière est la contrainte financière. Malgré l'adoption d'innovations comme le crédit warranté et les accords de filière, le manque de liquidités limite l'importation et la distribution.

E. DIAGNOSTIC GENERAL

Aspects techniques

5.18 Sur la majorité du pays, l'état des sols est préoccupant. Leur faible fertilité naturelle et leur dégradation, conjuguées à un régime pluviométrique contraignant et à une pression anthropique croissante sur les ressources naturelles, constituent un des freins majeurs au développement de l'agriculture et sont une des causes de la pauvreté des populations rurales. Généralement sableux, pauvres en matière organique, en phosphore et en azote, les sols du Niger ont une productivité faible. La pluviométrie est aussi un facteur limitant important sur une grande partie du territoire. Ainsi, les conditions naturelles et sociales conduisent à une dégradation des sols qui s'inscrit dans un processus plus large de désertification.

5.19 Les producteurs ont su mettre au point des techniques efficaces de gestion de la fertilité des sols et des terroirs, mais elles sont remises en question par les changements démographiques et climatiques. Ces techniques sont : (a) la jachère ; (b) l'intégration de l'agriculture et de l'élevage ; (c) l'utilisation des résidus de récoltes ; (d) l'agro-foresterie ; (e) l'association et la rotation céréales-légumineuses ; et (f) l'utilisation d'engrais pour le maraîchage. Cependant ces techniques atteignent leur limite d'efficacité et cela se traduit par des chutes des rendements.

5.20 De nombreux projets, ainsi que la recherche, ont permis de mettre au point des techniques efficaces de restauration des sols et de maintien de la fertilité. Cependant, ces techniques sont encore trop désarticulées les unes des autres et devraient faire l'objet d'une meilleure analyse en vue de leur intégration dans les systèmes de production.

5.21 Le Niger dispose de gisements de phosphates naturels, le plus facile à exploiter est proche de Tahoua ; sa teneur en anhydride phosphorique est de 27% en moyenne. L'intérêt des phosphates naturels pour l'agriculture a été mis en évidence par la recherche, surtout pour une pluviométrie de plus de 500 mm et dans les sols acides au pH inférieur à 5. La plupart des sols étant carencés en phosphore, l'amélioration des rendements est sensible, surtout en culture irriguée où son efficacité est comparable à celle des engrais solubles à quantité égale d'unités fertilisantes. Cependant, leur teneur en métaux lourds, notamment en cadmium, n'est pas connue.

5.22 Les phosphates de Tahoua ont fait l'objet d'une exploitation par l'ONAREM, qui a la concession des gisements. Mais son exploitation a été interrompue par : i) la pulvérulence du produit qui rend son utilisation difficile ; ii) l'efficacité différée sur trois ans de récolte ; et iii) la concurrence des engrais solubles qui, à l'époque, étaient subventionnés. Les prix des engrais ayant augmenté, la relance de leur exploitation est à l'ordre du jour.

5.23 Le conseil aux agriculteurs pour la diffusion de ces techniques se fait par des systèmes de vulgarisation de formations et visites basé sur le diagnostic participatif impliquant à la fois vulgarisateurs, chercheurs, et producteurs. Cependant la vulgarisation manque de vision d'ensemble du système de production pour que les charges récurrentes à l'application des techniques proposées puissent être supportées par les producteurs sur ressources propres ou par des systèmes de crédit adéquat. La formation des agriculteurs à la gestion technique et financière de leurs exploitations est limitée aux groupes de producteurs structurés. Le développement des capacités devrait y remédier.

Aspects généraux et de politique

5.24 L'Etat, avec l'aide de la coopération internationale, a entrepris des actions pour la restauration des sols et l'amélioration de leur fertilité. Cependant, il manque une coordination et une meilleure orientation des efforts entrepris. La lutte contre la désertification est un défi considérable qui exige la mobilisation de toutes les ressources disponibles.

5.25 La recherche système et la recherche en milieu paysan ne sont pas assez développées. Les problèmes de maîtrise foncière sont des obstacles à l'amélioration des sols. Leur solution passe par un consensus local et une législation centrale adaptée. Les COFO ont une place importante dans la stratégie de gestion de la fertilité des sols.

5.26 La filière des intrants présente un certain nombre de contraintes qui ne lui permettent pas d'approvisionner les agriculteurs en temps, en qualité et au prix voulus. La principale est la contrainte financière.

5.27 L'Etat doit prêter une attention particulière à cette filière en vue de favoriser l'intensification qui pourrait développer une agriculture commerciale et contribuer à rétablir les équilibres nutritionnels des plantes (carence en phosphore). Toutefois, la solution à la gestion de la fertilité ne passe pas de façon prioritaire par un meilleur approvisionnement en engrais mais par des mesures conservatoires ou la restauration des qualités intrinsèques des sols.

5.28 Les associations, groupements et unions de producteurs s'organisent, souvent avec succès. Cependant, la représentation de la profession agricole est encore fort mal assurée, la Chambre d'agriculture n'ayant pas encore trouvé le moyen de représenter efficacement les intérêts de ses membres. Les organisations communautaires sont appelées à prendre en main le développement local. Il semble opportun de les associer aux actions de terrain de l'IFS/CER pour leur donner l'occasion d'améliorer la gestion de leurs ressources naturelles.

G. SOLUTIONS TECHNIQUES

5.29 La connaissance des techniques de gestion de la fertilité des sols et de collecte des eaux de ruissellement, soutenues par la capitalisation des expériences de terrain qui en sera faite, permettront d'offrir aux agriculteurs des moyens d'améliorer leur capital productif et d'obtenir une meilleure productivité en conservant mieux les ressources naturelles. En particulier, l'application des principes de la nutrition intégrée des plantes devrait mieux faire connaître les flux naturels et recyclés des éléments fertilisants, ce qui permettra d'améliorer les conditions dans lesquelles les fertilisants chimiques pourraient être utilisés.

5.30 La mise en place d'actions de terrain, en situation réelle, sur des sites pilotes représentatifs, permettra de mieux intégrer les multiples aspects que présentent les systèmes de production : techniques, économiques, sociaux, écologiques. C'est en abordant la problématique d'ensemble que des solutions à l'équilibre des prélèvements et des restitutions, à la collecte des eaux de ruissellement à l'échelle de la parcelle et du bassin versant pourront être trouvées. Une fois maîtrisées les conditions de préservation des sols et de contrôle des eaux les mesures d'intensification (tels que les engrais) s'appliquent avec davantage d'efficacité.

6. LE PLAN D'ACTION

A. CONSTAT ET RAISON D'ETRE

6.1 La restauration des ressources naturelles représentant un investissement lourd, au-dessus des capacités des seuls producteurs, il manque un appui décidé et coordonné de l'Etat, de la Société civile et de la coopération internationale aux communautés rurales. Les terres cultivables ne représentent qu'environ 15% de la superficie du Niger ; elles sont concentrées sous l'hysohyète 350 mm. Chaque année, de 70 à 80.000 ha de nouvelles terres sont mises en culture au détriment des pâturages et des forêts qui régressent ou disparaissent de certaines régions. Cet accroissement de superficie se fait par extension des céréales (mil et sorgho) et des cultures associées (niébé et arachide). Entre 1986 et 1998, les surfaces cultivées sont passées de 3,8 millions d'ha à 5,35 millions. L'irrigué est passé de 30 à 56.000 ha. Dans le même temps, les jachères et pâturages ont diminué de 1,1 million d'ha. Cette évolution reflète les transformations des systèmes de production, marquée par : (i) la persistance des cultures extensives en association céréale-légumineuse et (ii) la perte de spécificité des producteurs : les agriculteurs tendant à posséder la plus grande partie du cheptel bovin.

6.2 Dans l'ensemble des zones cultivables, des phénomènes d'érosion et d'encroûtement des sols qui menacent les activités agricoles sont généralement observés. L'INRAN et la Faculté d'agronomie de Niamey ont mis en évidence que la baisse de fertilité est liée à une diminution de la matière organique (MO). Par exemple, les sols limono-sableux non dégradés contiennent en moyenne de 1 à 1,2% de MO, alors que les sols dégradés n'en contiennent plus que 0,3%. Cette dégradation de la structure des sols augmente le ruissellement et l'érosion, et s'accompagne d'une chute de la capacité d'échange des cations, ce qui diminue la disponibilité en éléments nutritifs et le pouvoir tampon du sol (résistance à l'acidification).

6.3 Il est possible d'améliorer ces situations par des actions techniques, des mesures politiques, et une bonne coordination des projets et des programmes en cours. Il s'agit de travailler avec les agriculteurs à des solutions qui permettent de récupérer et gérer efficacement les ressources naturelles, de promouvoir des systèmes de production techniquement adaptés, économiquement viables, socialement acceptables et écologiquement durables. L'application conjointe des méthodes de nutrition des plants et des techniques de défense et restauration des sols avec collecte des eaux de ruissellement, peut répondre à cette situation. Elle vise à combiner l'analyse des flux de fertilisants¹ avec des pratiques agricoles² et des investissements fonciers³ pour obtenir de meilleures conditions de valorisation par les plantes des ressources naturelles et des intrants utilisés, tout en tenant compte des objectifs⁴ des producteurs et de leurs moyens⁵. Elle vise aussi à créer le contexte économique, politique et institutionnel adéquat.

6.4 L'adhésion du Niger à l'IFS/CER est d'autant plus justifiée que le pays est confronté à une forte dégradation de son potentiel productif résultant: (i) d'une situation climatique globalement défavorable sur les 30 dernières années; et (ii) d'une pression anthropique sur les ressources naturelles liée à la prédominance des productions de subsistance fournies par l'environnement naturel et d'une rapide augmentation de la population. La conjonction de ces

¹ Ressources locales de matière organique, fertilisants minéraux, phosphates naturels, amendements calciques, fixation biologique de l'azote, etc.

² Rotation, travail du sol, paillage, plantes de couverture, agroforesterie, etc.

³ Zaï, demi-lunes, banquettes, tranchées, etc.

⁴ Satisfaction des besoins familiaux, revenus, notoriété, etc.

⁵ Main d'oeuvre, trésorerie, accessibilité au marché, etc.

facteurs a conduit à une réduction progressive de la base productive engendrant une détérioration du niveau de vie des populations. Il a été observé depuis trois décennies un réel processus de dégradation des terres à vocation agricole, une réduction importante en quantité et en qualité des ressources arborées, arbustives et herbacées en milieu sylvo-pastoral, et la déperdition de l'eau du sol provoquant une mauvaise alimentation hydrique des cultures. Ces phénomènes ont conduit à une réduction de la biodiversité. Les sols, généralement légers et sableux, pauvres en matière organique et en éléments nutritifs, sont soumis à une forte érosion hydrique du fait du ruissellement. Le ruissellement réduit l'infiltration l'un des premiers facteurs de la baisse fertilité des sols ; l'utilisation dans les conditions de fumure organique ou minérale n'est pas appropriée. En effet, l'utilisation rentable des intrants n'est possible que sur des sols protégés de l'érosion et convenablement travaillés. L'adhésion à l'IFS/CER répond donc à un besoin du Niger qui s'inscrit dans la politique environnementale, d'aménagement et d'équité en matière de législation foncière.

B. OBJECTIFS

6.5 Dans le cadre des objectifs nationaux de lutte contre la pauvreté et la désertification, de sécurité alimentaire et d'intensification de la production, l'objectif général du Plan d'action est d'aider les organisations paysannes et les communautés rurales à restaurer et gérer la fertilité de leurs sols afin de pratiquer une agriculture rentable et durable.

6.6 Les objectifs spécifiques poursuivis par le Plan d'action sont de:

- (i) promouvoir les technologies appropriées au maintien du potentiel productif des sols ;
- (ii) mettre en place une politique de gestion de la fertilité des sols, s'inscrivant dans une optique globale de développement durable;
- (iii) promouvoir la formation des agriculteurs, de responsables professionnels et des cadres ;
- (iv) créer simultanément les conditions d'un marché favorable aux débouchés des produits agricoles et aux approvisionnements en intrants, notamment les fertilisants du sol.

C. STRATEGIE

Projets pilotes

6.7 La démarche de préparation suivie au Niger a consisté à faire le point des connaissances techniques avant d'aborder une phase pilote qui devait tirer les enseignements des expériences antérieures menées tant dans le pays qu'à l'extérieur. Après une phase d'étude diagnostique de la situation nationale qui a été présentée à la Réunion technique élargie de juin 1998, les participants ont présenté les résultats de leur expérience dans les différents contextes et les solutions possibles qui en dérivent. L'apport nigérien a été considérable avec des projets soutenus par la communauté internationale depuis plus d'une décennie dans les grands systèmes agraires du pays. Ces résultats ont été réunis à ceux des invités étrangers pour servir à la préparation de projets pilotes dans des zones représentatives des problématiques agro-pédologiques du pays.

6.8 Les équipes nationales ont collaboré étroitement avec les techniciens régionaux pour identifier avec les populations concernées 18 projets pilotes dont la préparation s'est poursuivie notamment sur les aspects de rentabilité, jusqu'à l'arrivée de la mission du FAO/CP en mars 2001. Dans cette optique, la réussite des techniques mises en oeuvre sur les sites pilotes est une étape incontournable et prioritaire à l'expansion du programme. Il est considéré que la mise en place d'un programme national de l'IFS /CER ne peut se faire qu'à partir de connaissances techniques et d'un savoir-faire indiscutable qui doit se concrétiser dans les résultats des projets pilotes.

6.9 La création d'un nouveau programme ne se justifie que si ses activités ne font pas double emploi. A ce propos, il est possible de distinguer entre : (i) des activités spécifiques à l'IFS/CER, qu'aucune autre instance n'entreprendrait à sa place et (ii) des activités complémentaires qui pourraient être réalisées par d'autres, parce que les effets attendus ne concernent pas uniquement la fertilité des sols.

6.10 En conséquence, la stratégie de l'IFS/CER consisterait, dans un premier temps à : (i) exécuter ces petits projets et à en tirer des leçons pour l'expansion future, (ii) commencer la mise en oeuvre des mesures spécifiques, et (iii) apporter un avis sur l'exécution des mesures non spécifiques prises par d'autres instances. En effet, le Gouvernement ne repousse pas à plus tard le reste du Plan d'action. Les mesures qui y figurent pourraient être prises sans attendre les résultats des projets pilotes ; il pourrait s'agir par exemple, de la libéralisation du commerce, d'avancées dans le domaine foncier ou de décentralisation administrative, qui ne sont pas spécifiques à l'IFS/CER et pourraient être déjà mises en chantier par ailleurs.

6.11 Les résultats des projets pilotes et des actions spécifiques seraient examinés par le Gouvernement et, si l'expérience est concluante, un Programme national de l'IFS/CER qui constituerait une 1^{ère} phase d'application du Plan d'action à l'échelon national, pourrait être créé.

6.12 Ce programme national de 1^{ère} phase utiliserait l'expérience acquise dans les projets pilotes pour préparer de nouveaux projets plus vastes et pour harmoniser les interventions portant sur l'IFS/CER dans l'ensemble du pays.

Phase d'expansion

6.13 Après une nouvelle période de trois ans viendrait la phase d'expansion, les mesures d'accompagnement spécifiques ou non, figurant au présent Plan d'action, seraient réexaminées à la lumière des résultats et proposées ensuite aux opérateurs publics et privés, en les incitant à prévoir les ressources humaines et financières nécessaires à l'intégration de ces mesures dans les structures qu'ils dirigent.

6.14 Pour lors, et afin de pouvoir démarrer, les priorités de l'IFS/CER sont : (i) l'accord du gouvernement sur le Plan d'action, (ii) le choix de l'Unité de coordination et (iii) le financement et la prise en charge de l'exécution des projets pilotes. L'accord du Gouvernement sur les propositions du Plan d'action devrait être discuté en atelier, afin de parvenir à un contour définitif. Après les deux jours d'atelier, une réunion de travail avec les bailleurs de fonds et les responsables de projets de développement pourrait avoir lieu. Au cours de cette réunion, des accords en vue de l'intégration des projets pilotes dans les projets et programmes en cours ou en préparation pourraient être pris.

Unité de coordination

6.15 L'Unité de coordination tient sa raison d'être de la difficulté d'envisager que le Plan d'action puisse se développer de façon spontanée, d'où la nécessité d'un groupe d'excellente

compétence technique, situé à très haut niveau dans la fonction publique, pour en faire la promotion.

6.16 Les domaines qui influencent la fertilité des sols sont nombreux et vont de la gestion des ressources naturelles au maintien du cadre macro-économique (Schéma 1). Dans leur ensemble, les responsabilités sont partagées entre les parties prenantes nationales : paysans, organisations du secteur privé et Etat, toutes trois sont intéressées par les activités du Plan d'action et seraient bénéficiaires à terme d'une meilleure gestion de la fertilité du sol.

6.17 En conséquence de cette diversité de responsabilités, la mise en œuvre des activités du Plan passe par des programmes ou des projets sans liaison directe entre eux. Dans ces conditions, un Plan d'action qui se réduirait à une liste de mesures transversales impliquant partiellement les opérateurs publics et privés aurait bien peu de chance de succès, si les diverses institutions impliquées n'y trouvaient, elles-mêmes, un intérêt propre d'ordre financier, économique ou institutionnel.

6.18 En effet, dans un environnement où les décisions dans le secteur public, comme dans le privé, sont généralement prises sur la base de considérations à court terme, il est nécessaire qu'une forte impulsion soit donnée pour promouvoir le Plan d'action et soutenir son intégration dans les projets. Le groupe de haut niveau appelé à jouer ce rôle devrait pouvoir convaincre les opérateurs de l'intérêt pour leurs structures d'adopter les recommandations de l'IFS/CER, en montrant que ces recommandations sont susceptibles de leur apporter, à moyen ou long terme, des bénéfices tangibles, monétaires ou non, tandis que des effets à court terme peuvent être attendus pour les projets de développement en cours.

6.19 Pour être efficace, ce groupe ou Unité de coordination, devrait avoir accès à toutes les Directions techniques et pouvoir communiquer facilement avec l'ensemble des ministères. Il devrait s'occuper de ces tâches et déléguer toutes les autres activités, y compris les activités décentralisées qui seraient conduites par le personnel existant des Services publics ou des projets, comme partie intégrante de leurs activités. Cette Unité serait temporaire, comme le Programme qui serait mis en place après la phase pilote, et durerait le temps nécessaire aux structures publiques et privées de s'approprier les recommandations de l'IFS/CER. Différentes propositions concernant la composition et la localisation de cette Unité pourraient être examinées à l'atelier, afin de satisfaire toutes les parties concernées (paysans, secteur privé, Etat).

Financement

6.20 L'IFS dans son concept ne doit pas nécessairement aboutir à un programme ou à un projet avec des ressources propres. En principe, sa mise en œuvre devrait se faire sans financement additionnel. Cependant pour les activités spécifiques (voir ci-dessus) des suppléments sont à prévoir soit dans les programmes des projets en cours soit pour l'Unité de coordination elle-même.

Mise en oeuvre : composantes

6.21 La mise en œuvre du Plan d'action dépend de l'organisation des activités en composantes dont la responsabilité d'exécution devrait être clairement établie. Le grand nombre d'activités différentes qui concourent à la fertilité des sols rend difficile la constitution de composantes homogènes. La division en composante proposée ci-après tend à privilégier la facilité d'exécution. A ce stade de la préparation et comme hypothèse de travail, la C/GRN pourrait être l'Unité de coordination choisie. Il y aurait des composantes correspondant aux principaux opérateurs du Plan d'action qui seraient : (i) la C/GRN du MDR pour le suivi de l'exécution des projets pilotes et la coordination de l'ensemble, (ii) la Chambre de commerce pour

le Secteur privé commercial, (iii) la Chambre d'agriculture ou une ONG pour les groupements agricoles et les communautés rurales.

6.22 De cette division opérationnelle dérive quatre composantes : (i) mise en œuvre des actions de terrain ; (ii) appui aux institutions nationales, (iii) renforcement du secteur privé, (iv) soutien aux organisations rurales. La C/GRN serait responsable de la liaison de l'ensemble mais s'occuperait plus spécialement de l'appui aux Services nationaux responsables des activités spécifiques de l'IFS/CER, qu'elles soient à caractère politique ou technique. En général, la Coordination devrait seulement aider au démarrage des actions, s'assurer de leur cohérence dans l'ensemble du Plan et de leur qualité. Les petits projets de terrain pour améliorer la gestion des eaux et des sols qui sont déjà préparés et ont été discutés en ateliers régionaux, devraient être considérés comme le lancement d'une opération destinée à sensibiliser aux problèmes de la fertilité des sols et de la conservation des eaux et susceptibles de s'étendre dans de pays. Leur exécution servirait de phase pilote et serait réalisée conjointement par le projet hôte et les services d'arrondissement. L'Unité de coordination tirerait les leçons pour la continuation et l'expansion des opérations. Par la suite, la demande de nouveaux projets devrait émaner des projets et des communautés qu'ils assistent, l'IFS/CER ne jouant plus qu'un rôle de stimulation, d'innovation et de suivi.

6.23 Le Plan d'action est prévu pour une période de dix ans afin de donner le temps aux programmes de recherche d'aboutir et aux structures professionnelles de s'organiser progressivement. Comme il n'est pas possible de prévoir l'origine et le volume des financements, une optique pragmatique doit prévaloir afin de conserver une grande flexibilité dans le déroulement des opérations. Il est possible cependant d'identifier des actions que l'Etat pourra entreprendre rapidement car elles ne nécessitent pas de financements extérieurs. Périodiquement, le Plan d'action devrait être révisé et actualisé.

D. CONTENU

Description générale

6.24 Dans l'hypothèse de travail faite précédemment, le Plan d'action comprendrait quatre composantes : i) mise en oeuvre de plans régionaux et d'actions de terrain ; ii) appui aux institutions nationales ; iii) renforcement du secteur privé ; et iv) soutien aux organisations rurales. L'exécution de ces composantes reviendrait respectivement à : i) à C/GRN relayée par les Services d'arrondissement et les projets hôtes pour les composantes (i) et (ii) ; ii) Chambre de commerce, d'industrie et d'artisanat pour le secteur privé et commercial; iii) Chambre d'agriculture pour les groupements agricoles et les communautés rurales.

6.25 La mise en place de plans régionaux et d'actions de terrain comprendrait : i) une phase pilote dans trois régions, sur une durée de trois ans, à la fin de laquelle les expériences seraient capitalisées ; et ii) une phase d'expansion au niveau national sur la base des acquis techniques et institutionnels.

6.26 L'appui aux institutions nationales comprendrait quatre sous-composantes : i) génération et diffusion de technologies de l'IFS/CER ; ii) création d'un environnement stimulant ; iii) formulation de politiques ; et iv) création de l'Unité de coordination du Plan d'action. La formulation des politiques pourrait s'élaborer sur la base des expériences de terrain et des observations faites sur la dégradation des sols. Cette composante concernerait les domaines spécifiques de l'IFS/CER.

6.27 Le renforcement du secteur privé des intrants s'opérerait dans trois domaines : i) le suivi des réformes ; ii) la création de mécanismes de financement ; et iii) des appuis à diverses

activités comme l'exploitation des phosphates de Tahoua. Cette composante viendrait compléter le désengagement de l'Etat et la mise en place d'un environnement stimulant pour le développement du marché des intrants.

6.28 Le soutien aux organisations rurales suivrait le même schéma d'intervention: politiques, financement, appuis divers. Il s'agirait en particulier de promouvoir des mécanismes de financement pour l'achat d'intrants par les OP, ou d'apporter des appuis à l'installation de boutiques d'intrants, au parcage de nuit des animaux ou à la promotion des légumineuses.

Le financement des approvisionnements en intrants

Le **manque de financement** est la contrainte principale à l'approvisionnement régulier et à juste prix des agriculteurs en facteurs de production ; il se manifeste à l'importation et chez les producteurs.

À **l'importation**, le secteur privé doit trouver les financements nécessaires pour l'achat en devises quelques mois avant la campagne agricole. Les difficultés apparaissent pour obtenir l'aval des banques de la place et pour accéder aux devises détenues par la Banque Centrale. Les situations varient suivant la surface financière de l'importateur : une maison comme Biochem éprouve moins de difficultés que les petits commerçants mais, dans les deux cas, la concurrence pour obtenir des devises est forte.

Chez les producteurs, les agriculteurs ou leurs organisations (OP) expriment leurs besoins peu avant le début de la campagne agricole ou au moment de l'utilisation. Cette demande n'est prise en considération par les fournisseurs que si elle est solvable. Comme les paysans ne disposent pas de liquidités pour verser des acomptes ou pour payer comptant, les fournisseurs exigent la livraison de la récolte, ce qui n'est valable que pour les cultures de rente : coton, riz par exemple ou un dépôt de garantie en banque. Ces modalités n'ont pratiquement pas cours au Niger, soit parce que les filières sont insuffisamment organisées, soit parce que les banques qui collectaient l'épargne rurale et se portaient caution, ont toutes fait faillite.

Pour pallier ces carences, des systèmes de proximité ou de dimension limitée se sont mis en place : SFD, warrantage, fonds d'intrants des projets ou accords de filière. Dans l'ensemble, ces mécanismes ne couvrent qu'une partie des besoins et une proportion importante de la demande solvable ne peut s'exprimer. Il en résulte un manque à gagner pour les agriculteurs et pour l'Etat, d'où l'importance de promouvoir des mécanismes diversifiés de financement dans le Plan d'action pour répondre à la fois aux besoins des importateurs et des agriculteurs.

Les mécanismes de financement à l'importation sont : le fonds de garantie, la ligne de crédit et le crédit fournisseur. Le fonds de garantie s'adresse aux commerçants qui ont habituellement accès aux banques en facilitant l'obtention de l'aval bancaire pour l'achat d'intrants. La ligne de crédit permet de faire un prêt aux importateurs pour leur permettre d'effectuer une commande à l'étranger. Le crédit fournisseur se fait directement entre maisons de commerce. Le Plan d'action combine les trois mécanismes pour tenir compte de la diversité des situations.

Les mécanismes destinés aux agriculteurs et à leurs organisations sont aussi différenciés : fonds de roulement, augmentation des capacités financières des SFD et accords de filière. Les fonds de roulement sont destinés aux organisations capables de les gérer. L'augmentation de la capacité financière des SFD s'adresse aux OP moins organisées ou à des agriculteurs isolés, car l'intermédiaire des SFD donne davantage de garantie aux bailleurs éventuels. L'accord de filière est le seul système qui n'impose pas une double garantie financière (importation et agriculteur) puisque le fonds déposé en garantie appartient aux OP et sert aussi de caution à l'importation. Ce système qui demande une bonne collaboration entre partenaires, fonctionne partiellement pour la filière riz du Niger et est soutenu par l'UE.

Estimation des montants des différents fonds proposés

L'estimation faite dans le Plan d'action prend pour base des besoins en engrais évalués à 30.000 t par an, chiffre intermédiaire entre les hypothèses haute et basse de consommation et dans lequel figurent 6.000 t supposées entrées clandestinement du Nigeria.

Importations officielles

24.000 t : quantité importée officiellement
243,48666 \$: valeur en douanes à Niamey du TSP

1. Fonds de garantie

1/6 : part des engrais utilisant le fonds de garantie

Valeur importations engrais : $24.000 \times 1/6 \times 243,48666 = \dots 973.947 \text{ \$ EU}$
Valeur importations autres intrants : $\dots 3.311.767 \text{ \$ EU}$
Total fonds de garantie $4.285.714 \text{ \$ EU}$

2. Ligne de crédit

1/2 : part des engrais utilisant la ligne de crédit

Valeur importations d'engrais : $24.000 \times 1/2 \times 243,48666 = 2.921.840 \text{ \$ EU}$

3. Crédit fournisseur

1/3 : part des engrais utilisant le crédit fournisseur pm

Achats par les agriculteurs

30.000 t : importations officielles et clandestines d'engrais minéraux
350 \$ /t : prix agriculteurs bord-champ des engrais

1. Fonds de roulement des OP

1/3 : part des engrais financés par les fonds de roulement des OP

Montant du fonds nécessaire : $30.000 \times 1/3 \times 350 = 3.500.000 \text{ \$ EU}$

2. Augmentation de capacité financière des SFD

1/3 : part des engrais financés par l'augmentation de capacité financière des SFD.

Montant du fonds nécessaire : $30.000 \times 1/3 \times 350 = 3.500.000 \text{ \$ EU}$

3. Accords de filière

1/3 : part des engrais financés par les accords de filière. pm

Description détaillée

a) Composante 1: Mise en oeuvre de plans d'action régionaux et de projets pilotes

Phase pilote dans trois régions

6.29 Trois régions représentatives des problématiques agro-pédologiques ont été choisies au niveau national : Tillabéry, Maradi et Zinder. Pour chacune d'elles, un Plan d'action a été élaboré par des équipes pluridisciplinaires qui ont : i) établi la problématique agro-pédologique de la région; ii) choisi des zones d'intervention pilote sur 31 sites; iii) identifié les demandes des communautés rurales; iv) discuté des solutions avec les populations et les services d'appui; v) dressé un plan d'action comprenant les activités à mettre en œuvre et les opérateurs pouvant intervenir. Ces plans d'action régionaux ont été discutés et validés par des ateliers régionaux.

6.30 Sur la base du plan régional et d'un approfondissement de la problématique des 31 sites sélectionnés, 18 projets de développement avec une approche IFS/CER ont été élaborés et validés avec les communautés rurales et les services d'appui. Ces projets, qui seraient donc les projets pilotes mis en œuvre au cours de cette première phase, comprennent une matrice d'activités et d'opérateurs, un devis estimatif et un calendrier d'exécution. Une analyse économique de chaque projet devrait permettre de connaître sa rentabilité. Ces projets ont aussi été validés par des ateliers régionaux. D'autres projets pourraient être élaborés durant la phase pilote, pour améliorer la mise en valeur les aménagements hydroagricoles réalisés par le Programme Spécial 2000-2001 du Gouvernement.

6.31 Pour chaque projet pilote, il est prévu un suivi-évaluation et des échanges d'expériences. En outre, des relevés cartographiques des zones seraient effectués (MELCD, l'INRAN, ou Faculté de Géographie de l'Université de Niamey). Par ailleurs, le Bureau d'études d'impacts analyserait les effets des projets. L'expérience acquise serait capitalisée et des échanges d'expériences permettraient de faire connaître les résultats obtenus à l'ensemble des opérateurs du Niger et à l'étranger.

Phase d'expansion au niveau national

6.32 La phase d'expansion du Plan d'action qui suivrait comprendrait de nouveaux projets qui seraient évalués par l'Observatoire des sols (voir ci-dessous). L'Unité de coordination du Plan d'action serait responsable de l'identification de ces nouveaux projets.

b) Composante 2: Appui aux institutions nationales

Sous-composante 1: Génération et diffusion de techniques de l'IFS/CER

6.33 L'Etat devrait promouvoir la recherche et la diffusion de nouvelles techniques de l'IFS/CER destinées aux petits agriculteurs. Pour cela, il devrait mobiliser les ressources disponibles dans ses structures (INRAN, Université de Niamey, IRI, SAA) et dans le secteur privé (ONG, centres de recherche internationaux comme ICRISAT et AGRHYMET, etc.). Dans le cadre du Plan d'action, il est prévu de mener: i) une recherche adaptative en milieu paysan; ii) une formation des techniciens et une vulgarisation des technologies disponibles auprès des agriculteurs; et iii) une formation de jeunes agronomes et techniciens.

6.34 **La recherche adaptative en milieu paysan** a pour but d'expérimenter et de valider des innovations techniques importées et susceptibles de s'intégrer aux différents systèmes de production nationaux. Elle devrait prendre en compte les acquis pour se concentrer sur les thèmes

à développer. En annexe 3, se trouvent les principaux domaines de recherche appliquée qu'il est nécessaire d'approfondir. De plus, il serait important de mettre en place des équipes pluridisciplinaires de diagnostic, qui feraient la liaison entre la recherche spécialisée et les producteurs. Cette confrontation permettrait de : i) amener les chercheurs spécialisés à prendre en compte les préoccupations des agriculteurs ; ii) faire connaître les conditions des différents milieux agro-écologiques; et iii) améliorer la diffusion des techniques par de nouvelles méthodes. Cette recherche appliquée devrait se réaliser en accord avec les groupements paysans et à la faveur des projets du Plan d'action.

6.35 Pour promouvoir cette recherche, le Plan d'action prévoit la constitution d'un fonds compétitif de 500.000 \$ EU auprès duquel les organismes intéressés pourraient présenter des projets de recherche établis en relation avec des groupements d'agriculteurs. De plus, le Plan d'action devrait mettre en place des bourses de formation correspondant aux besoins de la recherche. En outre, il est prévu la réalisation de séminaires d'échanges et de présentation des résultats: aux groupements paysans; aux services de vulgarisation et aux chercheurs. L'INRAN pourrait jouer un rôle important dans ce volet.

6.36 **La formation des techniciens et la vulgarisation des techniques disponibles** se décomposerait comme suit: i) formation des formateurs en cascade; ii) actions de diffusion des technologies; et iii) création de champs-écoles pour former les paysans à la prise de décision dans le cadre du concept de gestion intégrée des productions et des prédateurs (IPPM).

6.37 **La formation de formateurs en cascade** renforcerait la capacité des **vulgarisateurs** dans les techniques de l'IFS/CER. Elle comprendrait la formation des SAA qui seraient chargés de la diffusion des thèmes de leur spécialité. Ils pourraient ensuite former les vulgarisateurs des SAA et des ONG concernées. Des formations initiales de 5 jours et des recyclages de 2 jours sont prévus. Pour appuyer ces formations, un matériel pédagogique serait créé, qui consisterait en un Manuel de l'IFS/CER adapté au Niger qui serait réalisé et actualisé par un groupe de spécialistes. Le service de vulgarisation du MDR pourrait être chargé de la formation, en relation avec la DAERA, le MRA et le MELCD.

6.38 **Les actions de diffusion de technologies** seraient menées par les vulgarisateurs formés; elles mobiliseraient l'ensemble du système national de transfert de technologies. Les techniques de transmission des messages techniques comprendraient : démonstrations pratiques, ateliers, visites guidées, journées portes ouvertes, distributions de matériel écrit adapté aux agriculteurs, diffusions par radios locales, etc. Pour appuyer le travail des vulgarisateurs, des tableaux-papier accompagnés de leur guide d'utilisation permettraient une diffusion élargie des messages. Ces actions de vulgarisation pourraient être menées au niveau des communautés rurales et supervisées par les SAA, les SAERA et les ONG.

6.39 **La création de champs-écoles** La méthode du champs-écoles est basée sur l'observation directe que réalise un petit groupe d'agriculteurs dans un champ, à la différence de l'approche formation et visites qui transmet des messages tout-prêts. Le groupe est appuyé par un formateur qui facilite une réflexion collective sur les causes des phénomènes observés et sur les décisions à prendre. Les expériences menées en Afrique Sub-saharienne sur la gestion intégrée des prédateurs des cultures sont concluantes. Le principal résultat est la capacité qu'acquièrent les producteurs à résoudre eux-mêmes les problèmes rencontrés. Cette méthode de travail peut être étendue à l'IFS/CER à partir d'observations et de la mise en place d'expérimentations simples menées par les agriculteurs eux-mêmes. La mise en place de champs-écoles comporte quatre phases: i) la formation initiale des formateurs à l'étranger, où existe une expérience préalable; parallèlement sont élaborés des protocoles d'observation sur les cultures concernées; ii) le perfectionnement de ces formateurs de formateurs en station de recherche au Niger même, afin de mieux caler leurs connaissances sur les systèmes locaux; iii) la formation des formateurs

nigériens ; et iv) l'ouverture de champs-écoles. Cette phase initiale peut être suivie d'une phase d'expansion au cours de laquelle des agriculteurs deviennent eux-mêmes formateurs et ouvrent de nouveaux champs-écoles. Il a été retenu de former à l'étranger dix spécialistes pour le riz, trois pour le coton et six pour le maraîchage, ce qui permettrait d'ouvrir 300 champs-écoles pour l'ensemble des cultures choisies. L'expérience montre que ce noyau sera à-même de se développer par la formation spontanée de nouveaux groupes. La formation des formateurs pourrait être gérée par le Service de vulgarisation du MDR et la DPV; les champs-écoles eux-mêmes seraient supervisés par les communautés rurales.

6.40 **La formation de jeunes agronomes et techniciens** à spécialiser en IFS/CER viendrait compléter la sous-composante génération et diffusion de techniques. Il est prévu, pour ce faire, de constituer un fonds d'environ 170.000 \$ EU pour financer des stages et des thèses qui s'effectueraient auprès de projets de l'IFS/CER, en relation directe avec le terrain. Par la même occasion, ces stages et thèses permettraient de capitaliser les expériences. Ce fonds serait géré par la C/GRN et bénéficierait en grande partie à l'INRAN, à l'Université et à l'IPDR.

Sous-composante 2: Création d'un environnement stimulant

6.41 La seconde sous-composante vise à stimuler le développement du marché des intrants des produits agricoles et des amendements dans lequel le secteur privé et les organisations paysannes pourraient développer leurs activités. Pour cela, l'Etat devrait: i) assurer la sécurité foncière; ii) libéraliser le marché des intrants; iii) détaxer les importations d'intrants; et iv) prendre des mesures d'accompagnement, comme le désenclavement des régions et l'appui à la commercialisation des produits agricoles.

6.42 **Sécurité foncière.** Dans chaque projet pilote des Commissions foncières (COFO) seraient mises en place et impliquées pour participer à l'action entreprise dans tout le pays.

6.43 **Libéralisation du marché des intrants: engrais minéraux et amendements.** L'Etat devrait poursuivre son désengagement du marché des intrants et promouvoir des réglementations qui favorisent les professionnels du secteur qui éprouvent des difficultés à s'implanter. La sous-composante prévoit de : i) réformer la gestion du KR2 et autres dons d'intrants; ii) promouvoir les réformes juridiques appropriées aux engrais et amendements; iii) mettre en place un système de contrôle de qualité des engrais; et iv) créer un système d'information sur les intrants.

6.44 **Réforme de la gestion du KR2 et autres dons d'intrants.** A travers la Centrale d'approvisionnement (CA), l'Etat contrôle la distribution des dons d'intrants et interfère sur les prix de marché. La sous-composante prévoit sur le don du KR2 les dispositions suivantes : i) les intrants soient vendus, après appels d'offres, aux distributeurs agréés ; ii) les produits soient enlevés par les distributeurs au niveau des représentation régionales de la C.A. ; iii) l'Etat fixe une marge bénéficiaire raisonnable aux distributeurs et contrôle les prix. En ce qui concerne les autres dons d'intrants, il faudrait distinguer clairement ce qui relève d'une situation de catastrophe et correspond à un don, de ce qui est mis en marché comme le KR2. La CA devrait être restructurée dans le sens d'une autonomie de gestion (privatisation, ouverture de capital au secteur privé, compte-rendu à la CMC) .

6.45 **Réformes juridiques concernant les engrais et amendements.** Cela concerne la législation sur le marché des engrais et des amendements (en particulier des phosphates de Tahoua) comprenant: i) la fixation des conditions d'agrément des producteurs, importateurs et distributeurs; ii) la fixation des normes de stockage, emballage, transport, distribution et contrôle des engrais; et iii) la création d'une organisation d'application. L'élaboration de cette réglementation serait confiée au SICCLA et des consultations de la FAO pourraient être demandées.

6.46 **Contrôle de qualité des engrais.** Il comprendrait le contrôle aux frontières et sur le marché national afin de garantir les teneurs en éléments fertilisants inscrites sur les sacs. Le contrôle serait dévolu au SICCLA, qui devrait être renforcé et équipé en conséquence et qui pourrait sous-traiter les services de laboratoires publics (INRAN, ONPPC) ou privés. Les frais d'analyse seraient couverts par les importateurs et distributeurs qui pourraient en contrepartie attester de la qualité des produits.

6.47 **Système d'information sur les intrants.** Les commerçants en intrants ont besoin d'informations claires et rapides. Il est nécessaire de faciliter la diffusion de l'information sur les quantités d'intrants importés, leurs prix sur le marché mondial, à Niamey et dans les différents départements. D'autres informations comme: les facilités de crédits intrants, la réglementation, les résultats des contrôles de qualité, etc. seraient aussi très utiles. Ce système d'information sur les intrants devrait être couplé au système d'information sur les marchés des produits agricoles et être placé sous le contrôle du SIM qui produirait un bulletin d'information mensuel diffusé par les Chambres d'agriculture.

6.48 **Réforme fiscale: détaxation des importations d'engrais.** Le troisième point de la sous-composante 2 prévoit une réforme fiscale. Le passage d'une agriculture de subsistance à une agriculture commerciale impose l'utilisation des intrants agricoles. Pour en augmenter l'usage et l'accès à un prix rentable, la détaxation déjà entreprise dans le cadre de l'UEMOA doit être poursuivie. Cette détaxation porterait sur: i) les bénéficiaires industriels et commerciaux (4%), et ii) les taux à l'entrée (5%). Si la détaxation était adoptée, cela représenterait une diminution des recettes fiscales qui pourrait être compensée par un crédit de réduction de la pauvreté (CRP). Le Plan d'action retient qu'à horizon 2011, la consommation annuelle d'engrais serait de 30.000 tonnes environ dont 24.000 tonnes importées officiellement. La perte de recettes de l'Etat représenterait près de 5 millions \$ EU sur 10 ans.

6.49 **Mesures d'accompagnement.** Pour compléter l'environnement stimulant et permettre d'abaisser les coûts de production et de commercialisation, des mesures d'accompagnement concernant: i) le désenclavement des régions et ii) la commercialisation des produits agricoles devraient être prises.

6.50 **Le désenclavement des régions.** Le réseau routier est encore insuffisant pour satisfaire les besoins sociaux et économiques et le désenclaver la plupart des communautés rurales. Les intrants, en particulier les engrais et les amendements, étant des produits pondéreux, leur prix se ressent beaucoup des coûts de transports. Une amélioration du réseau routier permettrait d'abaisser ces coûts et augmenter l'utilisation des intrants.

6.51 **La commercialisation des produits agricoles.** La commercialisation des produits agricoles constitue souvent un goulot d'étranglement de l'intensification, car la vente reste une activité risquée et peu rémunératrice pour les agriculteurs qui hésitent par conséquent à acheter des intrants. Les mesures souhaitées consistent à promouvoir une organisation des marchés et l'ouverture vers l'exportation.

Sous-composante 3: Formulation des politiques

6.52 Cette fonction n'existe pas actuellement pour l'IFS/CER ; la formulation reviendrait à la C/GRN qui en assurerait aussi le suivi. C'est pourquoi la dernière composante du Plan d'action vise à apporter un appui institutionnel en vue d'assurer trois fonctions de l'Etat: i) la formulation et la coordination de la Politique nationale de développement durable; ii) la formulation de la politique nationale des sols et iii) la surveillance de la dégradation des sols.

6.53 **Formulation et coordination de la politique nationale de développement durable.** Le Gouvernement nigérien a déjà mis en place une politique de développement durable sous la tutelle de la Primature. Il s'agirait d'appuyer le CNEDD pour incorporer dans la stratégie actuelle des éléments relatifs à l'IFS/CER qui apparaîtront comme nécessaires au cours de l'avancement du Plan d'action. Pour cela, il est prévu un fonds de consultations internationales et nationales dont le CNEDD pourrait y accéder.

6.54 **Formulation de la politique de l'IFS/CER.** La formulation de cette politique reviendrait au Sous-comité développement rural et à la C/GRN, en coordination avec le CNEDD. Il serait nécessaire de prêter un appui (discontinu) à la C/GRN pour l'élaboration de cette politique. Cet appui irait en faveur de l'unité centrale et à des équipes décentralisées dans les 8 régions. L'aide nécessaire porte sur le fonctionnement et la formation de ces équipes.

6.55 **Surveillance de la dégradation des sols et création d'un observatoire des sols.** L'évolution de l'état des sols comme conséquence de l'activité agro-sylvo-pastorale et suite à la mise en pratique d'une politique de gestion des sols doit être suivie par un organisme spécialisé. C'est pourquoi le Plan d'action propose la création d'un observatoire des sols qui aurait la

capacité: i) de traiter les photo aériennes et satellitaires; ii) de faire des relevés in situ de l'état des sols; iii) de mettre en forme les données dans un système d'information géographique; et iv) d'interpréter les évolutions observées. Pour cela, il faudrait créer une unité décentralisée au niveau des huit régions et lui fournir un appui en: i) équipement; ii) fonctionnement; iii) personnel auxiliaire; et iv) formation courte et longue au niveau international et national. Par ailleurs, pour réaliser des études spécifiques, elle disposerait d'un fond de sous-traitance de projets d'études pour s'assurer les services de l'Unité technique d'appui du MELCD, de l'INRAN et de l'Université de Niamey, qui sont déjà partiellement équipés. Cet observatoire des sols pourrait être rattaché à l'INRAN.

Sous-composante 4 : Création de l'Unité de coordination du Plan d'action

6.56 Une Unité de coordination de deux personnes devrait être créée. Elle serait rattachée à la C/GRN, sous tutelle d'un Comité de pilotage interministériel et en liaison avec des comités techniques sous-régionaux chargés de la mise en œuvre des plans régionaux et des projets de développement. Cette Unité aurait pour mission de coordonner la mise en œuvre du Plan d'action, d'assurer son suivi-évaluation et de veiller à son actualisation. Elle serait appelée à promouvoir la formulation de nouveaux projets et serait chargée de maintenir les relations avec les bailleurs de fonds. Pour assurer sa mission, elle recevrait un appui en: i) équipement; ii) frais de fonctionnement; iii) personnel auxiliaire; iv) indemnité de responsabilité; et v) fonds de consultation, de formation et pour l'organisation de conférences et de séminaires.

c) Composante 3. Renforcement du secteur privé des intrants

6.57 **Soutien au secteur privé pour le suivi des réformes.** Il a pour but de leur donner les moyens d'intervenir dans les débats sur la politique de l'IFS/CER et de participer à la mise en place des mesures d'incitation et d'appui qui en découleraient. Il s'agit d'appuyer le secteur privé des engrais pour former une association qui serait appelée à être un partenaire du Gouvernement dans un processus de concertation. La (ou les) association privée devrait acquérir leur légitimité pour représenter leurs membres, et se constituer en groupe de défense des intérêts privés. Le soutien est prévu au Plan d'action en équipement, consommables, personnel auxiliaire et formation.

6.58 **Création et mise en place de mécanismes de financement.** La contrainte financière constitue un des principaux goulets d'étranglement au développement de l'utilisation des intrants. Le but est donc de mettre en œuvre des mécanismes de financement qui facilitent l'importation des intrants, ce sont: i) la création d'un fonds de garantie des importations; ii) la constitution d'une ligne de crédit pour les importations; iii) la promotion de crédits fournisseurs tels que la tierce détention.

6.59 **Création d'un fonds de garantie des importations d'intrants** devrait permettre aux importateurs d'obtenir plus facilement des crédits bancaires en prévenant les risques d'impayés. La levée de la contrainte financière permettrait au secteur privé d'approvisionner le marché des intrants et de tendre vers la satisfaction de la demande solvable. Cette prise en charge partielle des risques des importateurs – distributeurs, devrait s'accompagner de la définition consensuelle des règles et dispositifs d'appréciation des situations de calamité afin d'éviter les abus. Le fonds de garantie pourrait être déposé dans une banque commerciale et géré par une commission paritaire à laquelle participerait, outre la banque, des représentants du Ministère des finances, du MDR, des associations du secteur privé des intrants, de la Chambre d'agriculture et de la coopération internationale.

6.60 **Constitution d'une ligne de crédit pour l'importation d'engrais.** Elle contribuerait aussi à lever la contrainte financière. Elle permettrait de plus, la constitution d'une ligne de crédit

à faible taux d'intérêt qui pourrait permettre de diminuer les coûts financiers, répercutée sur les prix de détail. Elle serait utilisable par les OP importatrices et par le secteur privé. En ne retenant que la moitié des importations officielles d'engrais par an, il faudrait une ligne de 2,9 millions \$ EU qui pourrait être confiée à une banque commerciale et serait gérée par la commission paritaire.

6.61 **Promotion de crédits fournisseurs tels que la tierce détention.** Cela permettrait aux importateurs de s'affranchir du besoin de financement, puisque les produits seraient livrés en consignation à un détenteur local qui paierait le fournisseur étranger après la vente sur le marché national. Cela repose sur une relation de confiance, qui peut être facilitée si la tierce détention est garantie par le fonds de garantie des importations prévu ci-dessus. Si le tiers des importations officielles d'engrais se réalisait dans ce cadre, cela équivaldrait à un crédit fournisseur s'élevant à près de deux millions de dollars EU.

6.62 **Appui à l'exploitation des phosphates de Tahoua et à l'installation d'unités de production de matières fertilisantes** comprend l'analyse de faisabilité de l'exploitation des gisements de phosphates de Tahoua. Il s'agit: i) d'analyser les teneurs en métaux lourds, notamment en cadmium, des phosphates de Tahoua, ii) de faire une étude de faisabilité de l'exploitation, et iii) d'entamer des négociations avec l'ONAREM, concessionnaire des gisements. De même, le Plan d'action prévoit d'appuyer l'installation d'une unité de conditionnement (bulk-blending) des engrais au Niger en facilitant des études de faisabilité et des échanges d'expériences internationaux. Il appuierait également d'installation de petites unités de production de fertilisants comme le compost de jacinthe d'eau, si les analyses confirment l'intérêt de ce produit. Ces appuis pourraient être promus par la Chambre de commerce, d'industrie et d'artisanat.

6.63 **La formation des distributeurs d'intrants aux méthodes d'approvisionnement en intrants** a pour le but est d'améliorer le commerce des intrants en respectant les normes de qualité. La formation portera sur l'étiquetage, l'ensachage, le transport, le stockage des produits, ainsi que sur la gestion des stocks et l'administration de l'entreprise. Cette action, visant à professionnaliser la filière, pourrait être contrôlée par les associations privées des intrants et la Chambre de commerce.

6.64 **Crédit aux agriculteurs pour l'achat de matériel agricole.** Une des contraintes majeures à l'utilisation de matière organique (fumier, compost, etc.) est le manque de moyens de transport. Le but est donc de faciliter l'obtention par les agriculteurs d'un crédit à moyen terme pour acheter des charrettes, ainsi que tout autre matériel agricole contribuant aux objectifs de l'IFS/CER. Si l'on estime qu'il faudrait équiper 30% des agriculteurs ayant accès au fumier, il faudrait constituer une ligne de crédit d'environ deux millions de dollars EU.

d) Composante 4 : Soutien aux organisations rurales

6.65 Cette composante comprend les activités ci-dessous :

Soutien pour le suivi des réformes

6.66 Il a pour but de donner à la Chambre d'agriculture les moyens de participer à l'élaboration de la politique de l'IFS/CER. La Chambre d'agriculture, représentant la profession, devrait cogérer avec le Gouvernement la politique agricole. Le soutien prévu consiste en équipement, moyens de communication, personnel auxiliaire et formation.

6.67 Son but est de mettre en place des moyens de financement aux profit des OP pour l'achat d'intrants et d'équipements des agriculteurs. Les activités prévues sont : i) la création de

fonds de roulement au profit des OP ; ii) l'augmentation des capacités financières des SFD, iii) la promotion d'accords de filières; et iv) la création d'une centrale de risques et d'impayés.

6.68 **Création de fonds de roulement au profit des OP** ont pour but de fournir aux producteurs organisés le financement nécessaire à l'achat d'intrants. Cependant, le prêt de ce fonds de roulement est soumis aux conditions suivantes : i) une épargne préalable des producteurs d'environ 10% du montant à financer; ii) développement de l'épargne permettant de rembourser progressivement le fonds de roulement reçu (remboursement complet prévu en 5 ans) et même de l'augmenter, et iii) renforcement des capacités de gestion des OP et unions d'OP en matière d'approvisionnement en intrants, d'élaboration de demandes de financement et de recouvrement de crédits. Le fonds de roulement, une fois remboursé, serait remis à une autre OP. La valeur globale des fonds est maintenue par l'intérêt dont le taux doit couvrir aussi les frais de gestion et les pertes. L'ensemble des fonds de roulement serait géré par une banque commerciale sous tutelle d'une commission paritaire. Des mécanismes d'encouragement ou de dissuasion pourraient être mis en place, comme: i) la bonification des taux d'intérêts et l'augmentation des montants attribués pour les OP biens gérées ou qui regroupent une forte demande; ii) la diminution des montants aux OP mal gérées et l'exclusion des membres en situation d'impayés. Un fonds de 3,5 millions \$ EU permettrait de financer le tiers de la consommation annuelle d'engrais estimée à 30.000 t.

6.69 **L'augmentation des capacités financières des SFD** leur permettrait d'accroître le volume des crédits intrants aux OP. Cette composante prévoit l'instauration d'une ligne de crédit préférentielle gérée par une banque commerciale mettant à disposition des SFD des fonds pour l'achat d'intrants. Des mécanismes de refinancement pourraient être aussi établis avec l'appui de banques régionales (BCEAO par exemple). Des négociations entre les OP, les SFD, les banques nationales et régionales permettraient de déterminer les critères à respecter pour bénéficier des conditions de financement et de refinancement préférentielles. Comme précédemment, les prêts seraient conditionnés à la qualité de gestion des OP et des SFD. De plus, le montant des prêts pourrait être dégressif dans le temps afin d'obliger les OP à augmenter leur taux d'autofinancement et favoriser ainsi l'épargne.

6.70 **La promotion d'accords de filière**, à l'instar de l'accord de filière qui rassemble l'UE, des coopératives rizicoles, la SONIBANK, une usine de décorticage du paddy et Biochem, le Plan d'action prétend promouvoir ce genre d'accord dans les filières du riz, de l'oignon, du souchet, du poivron et du piment. Ce genre d'intégration non polarisée très spécifique doit être monté au cas par cas, entre partenaires. Il est difficile de les planifier ex-ante. Le Plan d'action ne retient pas un financement spécifique pour cette action. Une partie des fonds de roulement aux OP par exemple pourrait être engagée dans ce type d'accord.

6.71 **Création d'une centrale de risques et d'impayés.** Elle répond à la nécessité de contrôler les non-remboursements et d'adopter un système permettant d'identifier les groupements, les sociétés ou les individus ayant des arriérés de paiement. La création de cette centrale demande la collaboration du système financier dans son ensemble. La circulation de l'information entre les banques, les SFD et la centrale est primordiale pour avoir un système agile. De plus, la centrale pourrait être chargée de réaliser une étude sur les impayés et déterminer les causes du non-remboursement afin de mieux évaluer les risques et cibler les financements vers les activités, les régions ou les systèmes de production présentant des risques acceptables. La centrale pourrait être gérée par un consortium d'institutions financières.

Appuis divers aux Organisations paysannes

6.72 **L'appui aux OP pour l'installation de boutiques d'intrants** comprend la formation des OP aux méthodes d'approvisionnement en intrants. Elle a pour but de leur apprendre à mieux

gérer cette partie de leurs activités. Elle portera sur le contrôle des produits reçus, la gestion de leur stock et de leur répartition entre les membres. Cette activité pourrait être contrôlée par le SICCLA et la DAC/POR. Cette activité permettra d'étendre le réseau de distribution des engrais et de promouvoir l'installation de boutiques de proximité. Il existe déjà l'expérience du Projet Intrants en la matière. Ces boutiques d'intrants pourraient être équipées de magasins sans bois et de charrettes pour transporter les produits vers les villages avoisinants. Elles seraient dotées d'un petit stock initial, et les gérants recevraient une formation pratique courte et bénéficieraient de facilités pour l'échange d'expériences avec les gérants des boutiques existantes. Cette action pourrait être gérée par les Unions d'OP.

6.73 Appui au parcage de nuit des animaux. Le parcage de nuit des animaux devrait augmenter la production de fumier. Ces installations pourraient être gérées par les associations d'éleveurs qui trouveraient là un moyen d'échange avec les groupements d'agriculteurs et de valoriser leurs ressources. Cette action pourrait être couplée avec d'autres actions de l'Etat comme la mise en défens de zones dégradées, le forage de puits, l'installation d'abreuvoirs, etc. La gestion de cette action pourrait être confiée au Ministère des ressources animales.

6.74 Promotion de la production, conservation et consommation des légumineuses a pour objectif de favoriser l'expansion de leur utilisation comme plantes fixatrices d'azote, de couverture, et comme aliment pour l'homme et les animaux, soit en l'état, soit transformés (huile, tourteaux, etc.). Un point important pour leur expansion est la production de semences sur tout le territoire national. Pour cela, il est prévu de créer un réseau de producteurs semenciers qui, grâce à un petit crédit, pourraient produire les semences nécessaires. Pour faciliter l'adoption de ce type de plante par les agriculteurs, il est prévu de distribuer gratuitement un échantillon de semences à quelque 50.000 producteurs au cours des 10 ans du Plan d'action. Par ailleurs, des études sur leur conservation, transformation et consommation devraient permettre de mieux connaître leurs modes d'utilisation. Enfin, des campagnes d'information pourraient contribuer à leur production et consommation, ouvrant ainsi un marché. La gestion de cette activité pourrait être confiée aux Chambres d'agriculture.

E. COUTS ESTIMATIFS

6.75 Le montant total du Plan est estimé à environ 57,6 millions \$ EU. La mise en place de plans régionaux et de projets de développement représente environ 32%, l'appui aux institutions nationales 32%, le renforcement du secteur privé des intrants 21% et le soutien aux organisations rurales 15%. Cette répartition montre que le Plan a une orientation marquée vers les activités spécifiques¹ à l'IFS/CER. Les actions spécifiques représentent 13,9 millions de \$ EU soit 24% du financement total. Elles constituent des priorités mais les actions non spécifiques ne sont pas pour autant secondaires et forment un ensemble indissociable à l'atteinte des objectifs. Les actions transversales nationales occupent 63% du budget, dont 10% pour la recherche-vulgarisation, 12% pour la création d'un environnement stimulant et 41% pour l'appui aux OP et au secteur privé. Par ailleurs, 8% du budget ira à l'appui institutionnel, dont seulement 2% pour l'unité de coordination. Cette répartition montre que le Plan d'action a une orientation très marquée vers la réponse à la demande des organisations paysannes. Les coûts estimatifs détaillés sont présentés au tableau 2.

¹ On peut considérer comme activités spécifiques de l'IFS/CER : i) la recherche adaptative en milieu paysan ; ii) la formation des formateurs en cascade sur l'IFS/CER ; iii) les actions de diffusion des technologies de l'IFS/CER ; iv) la mise en place d'un réseau de champs-écoles spécialisé dans l'IFS/CER ; v) la réforme de la gestion du KR2 et autres dons ; vi) les réformes juridiques du domaine des fertilisants du sols ; vii) la création d'un système d'information sur les intrants ; viii) la formulation et coordination de la politique nationale de gestion des sols ; ix) la formulation de la politique de collecte des eaux de ruissellement ; x) l'appui à l'exploitation des phosphates de Tahoua ; et xi) la promotion des légumineuses.

F. FINANCEMENT

6.76 Le but du Plan d'action de l'IFS/CER n'est pas de mobiliser des ressources propres. Les actions complémentaires des projets ou programmes en cours devraient, en majorité, être financées dans le cadre d'accords de coopération conclus avec les bailleurs de fonds concernés. Ainsi, au cours de la préparation du Plan d'action, des contacts ont été établis avec des projets et programmes dont les dirigeants se sont montrés intéressés à participer aux actions proposées. Toutefois, il est peu probable que les mesures à caractère politique et les initiatives nouvelles trouvent toutes les fonds nécessaires par ce canal et des requêtes spécifiques auprès des bailleurs de fonds devraient être introduites. Les financements pourraient être attribués: i) au groupement de base; ii) aux organisations professionnelles agricoles; iii) à un prestataire de service; iv) à un consortium d'entreprises privées; v) à un organisme d'Etat ou vi) transiter par un fonds d'appui complémentaire.

6.77 Compte tenu des orientations spécifiques des bailleurs de fonds, des projets et des programmes en cours une hypothèse de travail pour le financement des actions retenues par le Plan d'action est présentée ci-dessous :

- (i) Les bailleurs de fonds engagés dans départements de Tillabéry, Maradi et Zinder pourraient financer les projets pilotes et les plans d'actions régionaux. Des contacts ont été pris avec la GTZ qui appuie le projet PASP à Tillabéry et avec la Banque mondiale qui finance le PGRN dont l'un des arrondissements pilotes (Tessaoua) est aussi une zone test du Plan d'action. Les autres projets des zones pilotes sont soutenues par la BM, l'Union européenne, ce sont le PPIP, le PAC-Niger, le PPISZ. Le PAM pourrait être également sollicité pour appuyer la réalisation des projets pilotes de l'IFS/CER.
- (ii) Le Canada pourrait être intéressé par le suivi-évaluation des projets pilotes, les études d'impacts et la capitalisation d'expérience.
- (iii) La Banque mondiale, à travers la C/GRN, appuierait l'Unité de coordination de l'IFS/CER. Par l'intermédiaire du PNIRV, elle soutiendrait la recherche, la vulgarisation tandis que le PAC-Niger pourrait soutenir des actions en milieu paysan. Il serait aussi envisageable que des crédits compensatoires des pertes fiscales dues à la détaxation des intrants soient octroyés. Le PPEAP pourrait financer des formations et apporter une assistance à la préparation des projets des agriculteurs dans le cadre des filières porteuses.
- (iv) Le fonds de contrepartie, qui doit être formé à partir du don japonais au titre du KR2, pourrait, avec l'accord du Japon, être consacré à : a) constituer le fonds de garantie des importations d'intrants ; b) approvisionner les fonds de roulement des OP ; et c) financer la gestion du KR2 par la CA ou tout autre organisme que le Niger désignerait (maximum 5% des fonds).
- (v) Le Nigéria ayant par le passé appuyé le Niger par des dons d'engrais, l'aide de ce pays, une fois monétisée, pourrait être aussi utilisée à financer le Plan d'action.
- (vi) L'Union Européenne, outre l'appui à des actions de terrain, pourrait participer, comme elle le fait déjà, à la mise en place des COFO et au désenclavement des régions et à la mise en place d'accords de filières. Grâce au projet semencier qu'elle appuie, elle pourrait financer la formation des distributeurs d'intrants. Elle pourrait aussi apporter son aide à la promotion des légumineuses et à l'exploitation des phosphates de Tahoua.

- (vii) Le Projet Intrants de la FAO/Belgique prévoirait d'appuyer a) la réglementation sur les engrais ; b) le système d'information sur les intrants ; c) le soutien au secteur privé et aux OP pour le suivi des réformes ; d) la formation des distributeurs d'intrants ; et e) l'installation de boutiques d'intrants.
- (viii) Le PSSA pourrait participer aux démonstrations et appuyer les projets pilotes en contribuant au suivi-évaluation et à la capitalisation des résultats.
- (ix) Le PNUD et l'Italie, qui ont financé la formulation du PAN/LCD-GRN, pourraient porter leur appui au CNEDD et à l'Unité de coordination pour élaborer la politique des sols dans le cadre d'un développement durable.
- (x) La participation des Pays Bas pourrait être sollicitée pour la création de l'observatoire des sols.
- (xi) L'USAID et l'AFD pourraient contribuer à la création d'un fonds de garantie et d'une ligne de crédits pour l'importation d'engrais, ainsi qu'à la création de fonds de roulement au profit des OP. La France et le FIDA pourraient appuyer l'augmentation des capacités financières des SFD à la création d'une centrale de risques. La formation des agriculteurs et des commerçants en produits agricoles et intrants pourrait être soutenue par la France et l'Union européenne.
- (xii) La Belgique, par son appui au Projet Intrants, pourrait apporter son aide aux actions d'appui aux organisations paysannes au soutien au warrantage et à l'organisation de la filière intrants.
- (xiii) La Suisse pourrait apporter son aide à la promotion des légumineuses et aux activités en rapport avec l'artisanat et le commerce.
- (xiv) La BAD pourrait être concernée par l'appui au parcage de nuit des animaux.
- (xv) L'ONG SDSA pourrait négocier des sous-traitances avec l'Unité de coordination pour l'exécution et le suivi des actions de terrain.
- (xvi) L'ONG Lux Développement pourrait intervenir pour la mise en place du réseau de champs-écoles.
- (xvii) L'ONG CLUSA pourrait être intéressée à financer les coopératives d'agriculteurs pour l'organisation des crédits d'équipement (charrettes par exemple).
- (xviii) Le Niger étant éligible à l'Initiative PPTE, devrait disposer de ressources nationales importantes pour financer des actions de réduction de la pauvreté. Les actions de l'IFS/CER, favorisent une augmentation de la productivité agricole et la conservation des ressources naturelles. Elles pourraient recevoir l'appui du Gouvernement dans le cadre des ressources financières libérées par la remise de la dette extérieure. Ces actions pourraient être : les projets pilotes de réduction de la pauvreté ; l'installation de champs-écoles au niveau des communautés rurales ; l'installation de petites unités de production de fertilisants, créatrice d'emplois.

7. BENEFICES ET IMPACTS

A. LES BENEFICIAIRES

7.1 Le Plan d'action s'adresse à l'ensemble des agriculteurs dans les exploitations desquels il vise à promouvoir une bonne gestion de la fertilité des sols et une collecte efficace des eaux de ruissellement. La mise en application de ces mesures devrait augmenter la productivité et le revenu des paysans tout en préservant les ressources naturelles. Les premiers bénéficiaires seront les agriculteurs des 18 projets pilotes. Les agriculteurs et éleveurs qui font partie de projets adhérents aux activités du Plan d'action seront atteints, l'organisation en coopératives et groupements permettant d'accéder plus vite aux mesures proposées. Des créations d'emploi dans le secteur para-agricole sont également prévues, notamment dans la fabrication et la distribution des intrants agricoles. Le Plan d'action soutient également le développement des systèmes financiers décentralisés permettant aux agriculteurs d'accéder aux équipements et aux intrants du sol. Les agriculteurs, les agents de développement et les cadres des secteurs publics et privés profiteront de formation sur les techniques de l'IFS/CER et sur la gestion des fonds de développement, tandis que des approches nouvelles du monde rural seront introduites telles que les champs-écoles et la gestion intégrée des productions et des prédateurs.

7.2 Cependant, en ce qui concerne les projets communautaires, qui visent à répondre à la demande des bénéficiaires, il est possible d'estimer leur rentabilité financière en prenant le cas de l'intensification et de l'aménagement de systèmes traditionnels tels que mil-sorgho, sorgho-niébé et mil-gombo. La valorisation du travail paysan est nettement améliorée par les projets communautaires, contribuant ainsi à réduire la pauvreté.

**Tableau : Valorisation du travail avec et sans projet
(\$ EU / jour de travail)**

SYSTEMES	SANS AMERLIORATION	AVEC AMELIORATION	AUGMENTATION (%)
Mil-sorgho	0,59	1,72	190
Sorgho-niébé	0,40	1,75	343
Mil-gambo	2,10	2,81	34

B. IMPACT TECHNIQUE

7.3 La raison d'être du Plan d'action de l'IFS/CER est qu'il existe des capacités techniques et de gestion disponible et sous-utilisées dans les organismes de l'Etat, les collectivités locales et communautaires, les projets de développement, les ONG, le secteur privé, le système financier, pour assurer une meilleure gestion des sols et des eaux. Ces capacités peuvent être utilisées au bénéfice des communautés rurales.

7.4 Dans le domaine technique, l'impact du Plan d'action comprend : i) la recherche appliquée en milieu paysan qui permettra d'intégrer les techniques aux savoir faire paysans ; ii) l'accroissement de la capacité et la diversification du système national de vulgarisation par les techniques spécifiques de l'IFS/CER et les champs-écoles ; iii) le contrôle de qualité des engrais

et un système d'information qui permettra d'y avoir accès plus facilement ; iv) la reprise de l'exploitation des phosphates de Tahoua pour lutter contre les carences en phosphore et éventuellement l'installation d'une unité de conditionnement des engrais pour composer des formules adaptées au pays ; v) un système de distribution des intrants plus vaste et plus fonctionnel ; vi) des techniques de restauration de la fertilité des sols adaptées aux différents systèmes de production ; et vii) un dispositif de surveillance de la dégradation des sols, faisant partie d'un système d'information géographique sur les ressources naturelles.

D. IMPACT INSTITUTIONNEL

7.5 Les conclusions tirées de diverses évaluations¹ menées sur le développement rural mettent en lumière la nécessité d'organiser les services publics, le secteur privé, le secteur agricole et le système financier en vue d'une meilleure gestion des ressources naturelles et de leur restauration conduisant à l'intensification de la production. Ces analyses montrent que ces objectifs sont gênés par : i) la faiblesse du secteur privé concurrencé par la CA qui provoque des dysfonctionnements sur les marchés; ii) l'insécurité foncière, qui bloque les investissements fonciers; iii) la faiblesse du secteur privé importateur et distributeur d'intrants ; iv) l'atomisation du secteur agricole peu organisé, n'ayant qu'un accès réduit aux intrants, au capital et à l'information; v) la faiblesse du système financier rural qui limite sérieusement le développement agricole; et vi) le manque d'implication des communautés rurales qui ont peu de ressources humaines et financières.

7.6 Par son approche, le Plan d'action de l'IFS/CER abordera les déficiences identifiées et devrait avoir l'impact suivant :

7.7 **Clarification du rôle de l'Etat.** Le Plan d'action confortera l'Etat dans ses prérogatives régaliennes. Il l'appuiera pour la formulation d'une politique des sols préservatrice des ressources naturelles et pour surveiller leur dégradation. Par contre, il contribuera à réviser son rôle comme régulateur des marchés, lui retirant ses facultés d'intervention directe à travers une gestion plus saine des dons d'intrants, mais en le renforçant dans son rôle normatif et de contrôle.

7.8 **Sécurité foncière.** En favorisant l'installation de Commissions foncières dans les communautés rurales auprès desquelles il interviendra directement, le Plan d'action contribuera à l'effort de l'Etat dans le sens d'une amélioration de la sécurité foncière.

7.9 **Renforcement des capacités du secteur privé des intrants.** En imposant une réglementation et un contrôle de qualité et en appuyant financièrement le secteur privé, l'Etat créera les conditions du développement de l'initiative privée.

7.10 **Organisation de la profession agricole.** En facilitant le regroupement des producteurs autour d'actions concrètes et rentables comme l'approvisionnement en intrants et l'octroi de crédits, le Plan d'action sera un stimulant important au renforcement des organisations paysannes. En donnant de nouvelles responsabilités aux Chambres d'agriculture avec les moyens de défendre les intérêts des producteurs, l'IFS/CER confortera les mécanismes d'une cogestion de la politique agricole par le monde paysan.

7.11 **Renforcement du système financier rural.** En renforçant les SFD, en leur donnant les moyens de se regrouper autour d'une centrale de risques et en contribuant à les orienter vers

¹ Voir la partie du Plan d'action concernant la stratégie de développement du Niger.

les activités agricoles moins risquées, le Plan d'action contribuera au développement d'un système financier plus stable.

7.12 **Implication des communautés rurales.** Le Plan d'action, en s'inscrivant concrètement dans la politique de décentralisation mise en place par le Gouvernement, participera à renforcer les capacités des communautés rurales, à élaborer et exécuter des projets de développement. Il permettra de canaliser des ressources vers des activités rentables pour les bénéficiaires et qui respectent l'environnement.

E. IMPACT SOCIAL

7.13 L'évaluation sociale des projets de l'IFS/CER déjà élaborés montre qu'ils concernent des groupes de population pauvre. D'une part, ils reposent sur une demande des communautés rurales et sur le contrôle des actions par les intéressés.

7.14 Les projets pilotes proposés favorisent l'amélioration durable de la productivité agricole, en particulier des cultures traditionnelles pluviales, ont une influence directe sur le revenu. Par ailleurs, en permettant le développement de l'activité commerciale en milieu rural (approvisionnement en intrants, vente des produits), les projets contribuent à développer l'emploi rural.

F. IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

7.15 Le Plan d'action devrait avoir un impact très favorable sur la protection et la conservation des ressources naturelles en général et des sols en particulier. En appuyant la restauration et le maintien de la fertilité des sols, en proposant des techniques conservatrices comme l'agroforesterie, les plantes de couverture, l'amélioration des jachères, en favorisant la collecte des eaux de ruissellement, le Plan d'action aura un effet bénéfique sur le milieu ambiant et contribuera à la lutte contre la désertification. Par ailleurs, les niveaux d'utilisation d'engrais minéraux envisagés ne présentent pas de risques de pollution. Toutefois, afin d'atténuer tout effet potentiel environnemental et social néfaste dans les cas où l'agriculteur serait amené à utiliser des doses d'engrais élevées, une information sera donnée aux cadres et aux utilisateurs afin de prendre les mesures d'atténuation requises.

8. SUITE A DONNER

8.1 Un atelier national de discussion et de validation devrait se tenir au Niger du 20 au 22 juin 2001, il devrait être organisé par la Coordination de l'IFS avec le concours financier de la Coopération japonaise. Les participants à l'atelier devraient comprendre (i) les Autorités nationales du Ministère du développement rural et celles des autres ministères concernés, ressources animales, environnement et finances, (ii) les représentants du secteur privé, association des commerçants, fabricants et fournisseurs d'intrants, banquiers, Chambre de commerce et d'industrie, (iii) les représentants de la profession agricole et des communautés rurales : Chambre d'agriculture, Unions des groupements, etc., (iv) les projets concernés en cours ou en préparation (PGRN, PAC-Niger, PPEAP, PNIRV, Intrants FAO-Belgique, PASP, etc.), les ONG, les Organisations internationales et les bailleurs de fonds impliqués dans des opérations en cours.

8.2 Cet atelier devrait être suivi d'une réunion de travail avec les bailleurs de fonds qui devrait réunir les instances gouvernementales concernés (Coordination, C/GRN, CNEDD), les bailleurs de fonds et les agences techniques internationales impliquées, dont la FAO.

8.3 Une mission du FAO/CP devrait se rendre à l'atelier pour : (i) donner toutes les explications utiles concernant le document présenté, (ii) prendre note des remarques et des modifications demandées afin de compléter ultérieurement le document provisoire en vue d'une version définitive du Plan d'action, (iii) participer à la réunion avec les bailleurs de fonds, et (iv) établir un calendrier pour la suite à donner.

8.4 Il est également prévu qu'une mission de la BM participe à l'atelier et à la réunion.

REPUBLIQUE DU NIGER

**INITIATIVE POUR LA FERTILITE DES SOLS ET LA COLLECTE DES
EAUX DE RUISSELLEMENT
(IFS/CER)**

PLAN D'ACTION NATIONAL

EBAUCHE POUR DISCUSSION